

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

*Loi sur les établissements d'enseignement de
niveau universitaire*

Rapports concernant l'année 2013 – 2014



Octobre 2014



Bilan et perspectives

Octobre 2014

1. Introduction

Ce rapport vise à répondre aux exigences de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. Il fait le bilan des activités de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), pour l'exercice 2013-2014, en fonction des mesures de la performance stipulées dans l'article 4,6 de la *Loi*, (L.R.Q., chapitre E-14.1). Selon l'article 4,6, les universités québécoises doivent fournir un rapport qui indique notamment :

- a. Le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire;
- b. La durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire;
- c. Les mesures prises pour l'encadrement des étudiants;
- d. Les programmes d'activités de recherche.

Dans ce présent rapport, nous avons fourni des données qui ont été colligées par la Direction de la recherche institutionnelle (DRI) de l'Université du Québec sur le profil de la clientèle étudiante, sur les inscriptions au trimestre d'automne 2013 et sur le taux de réussite et la durée des études. Nous présentons une analyse des données institutionnelles dans les sections 2, 3, 4, 5 et 6 de ce document. Nous avons également joint les données détaillées en annexe A en reproduisant des tableaux statistiques fournis par la DRI. Les renseignements concernant les mesures d'encadrement figurant dans la section 7 ont été recueillis par le Bureau du registraire et des services aux étudiants. Nous avons intégré le bilan des activités de recherche dans la section 8 du document qui porte sur les perspectives de développement. Enfin, nous faisons brièvement état de la contribution de l'UQO aux enjeux régionaux dans la section 9.

2. Profil de la population étudiante

À la lumière des informations compilées dans le tableau de l'annexe 1 des « indicateurs de suivi des affaires universitaires » du MELS, *Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre d'automne 2013*, nous constatons que la clientèle étudiante de l'UQO est globalement composée à 69,3 % de femmes. Le pourcentage de femmes étudiantes est particulièrement élevé au premier cycle, puisque la clientèle inscrite au baccalauréat est composée à 72,2 % de femmes contre 27,8 % d'hommes, soit sensiblement le même ratio que celui observé en 2011 et en 2012. Aux cycles supérieurs, le nombre d'inscriptions de femmes en maîtrise continue de progresser. Avec une proportion de 59,3 % en 2011, puis de 61,5 % en 2012, les femmes constituent maintenant, en 2013, 65,4 % de l'effectif étudiant à la maîtrise. Au doctorat, la proportion d'étudiantes connaît une légère baisse de 1,8 % par rapport à l'an dernier avec un pourcentage de 67,5 %. En comparaison, les étudiants masculins représentent 32,5 %.

Si on considère l'ensemble des étudiantes et des étudiants inscrits, tous les cycles confondus, les femmes sont particulièrement présentes dans le secteur des sciences de l'éducation (89,5 %), le secteur des sciences de la santé (85,9 %), et le secteur des arts, des lettres et des sciences humaines (77,9 %). Nous constatons aussi que le nombre de femmes inscrites en sciences de l'administration dépasse le nombre d'hommes, représentant 57 % des personnes inscrites dans ce secteur. Il n'y qu'un secteur où nous pouvons observer une plus forte proportion d'hommes inscrits, soit celui des sciences appliquées (informatique et génie informatique) avec 81,1 %.

3. Inscriptions au trimestre d'automne 2013

L'UQO a connu une croissance des inscriptions de 7,2 % au trimestre d'automne 2013 par rapport au trimestre d'automne 2012. En termes d'inscriptions totales, l'UQO est passée de 6 383 à 6 851.

Deux constituantes du réseau de l'Université du Québec ont une taille comparable à celle de l'UQO, soit l'UQAC et l'UQAR. Au trimestre d'automne 2013, on note que le bilan des inscriptions à l'UQO est

légèrement inférieur aux deux autres établissements, quoique très près de celui de l'UQAC, avec seulement 29 inscriptions en moins. Toutefois, l'UQO se classe deuxième quant aux inscriptions au premier cycle avec 512 inscriptions en moins que l'UQAR, mais 58 de plus que l'UQAC. Au troisième cycle, l'UQO se classe aussi deuxième, cette fois derrière l'UQAC avec 98 inscriptions en moins, et 17 inscriptions de plus que l'UQAR. C'est au deuxième cycle que les données sont les plus intéressantes pour l'UQO alors que, des trois universités, l'UQO est celle qui compte le plus grand nombre d'inscriptions avec 965 inscriptions, contre 954 pour l'UQAC et 949 pour l'UQAR. Il est à noter que l'UQO a constaté, au trimestre d'automne 2013, une augmentation du nombre d'inscriptions totales dans tous ses programmes, exception faite du programme court de 3^e cycle où les inscriptions sont passées de 16 à cinq (5). Ce qui explique en partie que le bilan des inscriptions de l'UQO soit inférieur aux deux autres constituantes est le nombre d'étudiants libres qui est beaucoup plus élevé à l'UQAR et à l'UQAC.

En ce qui a trait aux nouvelles inscriptions, l'UQO a connu une croissance considérable de 2012 à 2013 alors qu'on comptait 1 711 nouvelles inscriptions en 2012 contre 2 633 en 2013. Bien qu'il soit à considérer que le faible nombre de nouvelles inscriptions en 2012 était dû en partie au conflit étudiant, il s'agit tout de même d'une belle croissance qui place l'UQO en première place, devant l'UQAR et l'UQAC, en termes de nouvelles inscriptions. Il est aussi à considérer que les nouvelles inscriptions ont quadruplé de 2012 à 2013 au niveau de la maîtrise et du doctorat, et ont doublé au niveau du certificat, du diplôme d'études supérieures spécialisées (2^e cycle) et du programme court de 2^e cycle.

Pour ce qui est du recrutement d'étudiants étrangers, l'UQO a connu une légère croissance, passant de 224 étudiants étrangers à l'automne 2012, à 243 pour l'automne 2013. Pour la première fois depuis les sept (7) dernières années, l'UQO compte au-delà de 240 étudiants étrangers, l'objectif étant maintenant de poursuivre la croissance observée depuis 2012 et de franchir le cap des 250 étudiants étrangers.

(Tableau 1)

Inscriptions dans les constituantes de l'Université du Québec au trimestre d'automne 2013 par genre de programmes

Niveau d'études	Genre de programmes	Établissement									
		UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS	ENAP	ETS	TELUQ
Premier cycle	Baccalauréat	21 391	7 686	4 054	4 559	4 356	1 167	-	-	4 758	1 567
	Certificat (1er cycle)	9 617	2 778	1 298	1 305	1 158	1 408	-	-	405	3 392
	Mineure	134	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Programme court de 1er cycle	506	711	141	124	6	76	-	-	151	656
	Période propédeutique	178	55	11	4	21	1	-	-	286	-
	Études libres	2 497	509	133	215	154	140	-	-	266	2 034
Deuxième cycle	Diplôme de 2e cycle	894	207	208	197	207	48	1	420	156	271
	Maîtrise	4 292	1 255	661	604	627	176	189	938	830	76
	Programme court de 2e cycle	631	275	63	115	111	192	1	355	77	122
	Période propédeutique	11	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	Études libres	218	75	22	32	20	89	54	153	103	269
Troisième cycle	Doctorat	1 587	492	237	123	160	55	361	59	399	9
	Programme court de 3e cycle	-	-	-	-	5	-	-	12	-	-
	Études libres	382	41	41	40	15	35	111	7	61	9
		42 338	14 084	6 869	7 319	6 840	3 387	717	1 944	7 492	8 405

Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, VPER, Université du Québec.

Source: SID - Enseignement, 5 septembre 2014

(Tableau 2)

Nouvelles inscriptions dans les constituantes de l'Université du Québec au trimestre d'automne 2013 par genre de programmes

Niveau d'études	Genre de programmes	Établissement									
		UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS	ENAP	ETS	TELUQ
Premier cycle	Baccalauréat	6 652	2 421	1 233	1 302	1 502	416	-	-	1 201	387
	Certificat (1er cycle)	4 366	1 205	435	480	553	470	-	-	125	1 117
	Mineure	85	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Programme court de 1er cycle	470	476	115	77	5	42	-	-	100	346
	Période propédeutique	138	50	8	4	15	1	-	-	276	-
	Études libres	1 558	384	104	167	123	86	-	-	167	1 332
Deuxième cycle	Diplôme de 2e cycle	427	81	97	64	91	22	1	119	63	95
	Maîtrise	1 382	278	237	173	233	55	38	194	308	18
	Programme court de 2e cycle	417	129	42	67	46	99	1	141	38	36
	Période propédeutique	9	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	Études libres	163	70	21	15	18	48	26	81	78	247
Troisième cycle	Doctorat	259	87	37	16	43	8	34	6	47	-
	Programme court de 3e cycle	-	-	-	-	1	-	-	4	-	-
	Études libres	169	13	6	11	3	6	37	3	12	8
		16 095	5 194	2 335	2 377	2 633	1 253	137	548	2 415	3 586

Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, VPER, Université du Québec.

Source: SID - Enseignement, 5 septembre 2014

(Tableau 3)

Inscriptions d'étudiants étrangers dans les constituantes de l'Université du Québec aux trimestres d'automne

Automne	Établissement									
	UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS	ENAP	ETS	TELUQ
2004	1 943	538	163	194	245	46	133	21	185	24
2005	1 993	575	177	214	247	61	138	27	164	49
2006	2 085	631	223	232	229	112	153	31	172	59
2007	2 150	616	249	266	214	104	153	28	185	64
2008	2 213	537	277	259	184	133	184	33	241	57
2009	2 324	583	365	321	198	137	211	32	337	71
2010	2 289	660	397	339	234	153	246	46	455	64
2011	2 502	634	435	397	216	157	271	64	589	48
2012	2 721	668	496	395	224	193	311	54	739	42
2013	2 964	680	552	414	243	185	319	67	928	57

Traitement de l'information: Université du Québec.
Source: SID - Enseignement, 1 avril 2014

N.B. : les statistiques présentées dans ce tableau ne comprennent pas les étudiants étrangers délocalisés. Il peut donc y avoir un écart entre ces données et celles fournies à la ligne 7 de la grille d'indicateurs de suivi des affaires universitaires qui elles incluent les étudiants étrangers délocalisés en vertu des définitions du MESRS.

4. La réussite et la durée des études de baccalauréat

Nous avons reproduit, dans le tableau 4 ci-après, les données concernant le taux d'obtention du diplôme selon les secteurs disciplinaires, incluant aussi le nombre de trimestres de présence et la durée en trimestres pour l'obtention du diplôme pour les étudiants à temps complet au baccalauréat.

Tableau 4 – Taux d'obtention du diplôme, nombre de trimestres de présence et nombre total de trimestres pour l'obtention du diplôme après six ans, pour les baccalauréats à temps complet, par secteur disciplinaire, pour l'UQO et les établissements du réseau de l'UQ, cohorte de l'automne 2007.

	Sc. de la santé	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Sc. de l'éducation	Sc. de l'administration	Arts	Ensemble des secteurs
UQO								
Nombre	122	30	219	16	148	212	42	789
Diplôme	75,4 %	76,7 %	73,5 %	68,8 %	79,1 %	75,0 %	73,8 %	75,3 %
Présence	6,8	8,8	7,4	7,0	9,7	6,3	7,2	7,5
Durée	7,0	10,7	8,6	9,1	11,9	7,2	9,1	8,7
UQ								
Nombre	570	1 434	2 675	246	2 111	1 944	588	10 108
Diplôme	81,1 %	71,4 %	69,3 %	61,0 %	74,0 %	70,5 %	64,1 %	70,8 %
Présence	7,7	10,1	7,4	7,6	9,0	7,4	7,7	8,2
Durée	8,6	11,2	9,2	9,9	11,3	9,0	9,9	10,0

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2014.

Le taux de diplomation global des étudiants de l'UQO a connu une légère baisse de 0,8 % en 2013 par rapport à l'année précédente, passant de 76,1 %, pour la cohorte de 2006, à 75,3 %, pour la cohorte de 2007. Toutefois, malgré cette légère baisse, l'UQO présente d'excellents résultats par rapport à la moyenne des établissements du réseau de l'UQ, présentant un taux de diplomation des étudiants au baccalauréat à temps complet supérieur de 4,5 % (taux de diplomation de 75,3 % pour l'UQO contre 70,8 % pour le réseau de l'UQ). Par ailleurs, l'obtention du diplôme à l'UQO se fait à l'intérieur d'une période plus courte, puisque le nombre de trimestres de présence est inférieur à celui de la moyenne du réseau, soit 7,5 contre 8,2 trimestres. La durée des études à l'UQO est elle aussi inférieure à celle de la moyenne des établissements du réseau, soit de 8,7 trimestres contre 10 trimestres pour l'ensemble des constituantes de l'UQ, ce qui place l'UQO en excellente posture.

Si l'on compare avec la cohorte de l'automne 2006, l'UQO a connu une hausse de son taux de diplomation en **sciences de la santé** (75,2 % pour la cohorte de 2006 contre 75,4 % pour celle de 2007), en **sciences de l'éducation** (75,8 % pour 2006 contre 79,1 % pour 2007) et en **arts** (72,6 % pour 2006 contre 73,8% pour 2007). C'est toutefois en **sciences appliquées** que la hausse est la plus considérable, passant d'un taux de diplomation de 57,1 % pour la cohorte de 2006, à 76,7 % pour celle de 2007, soit une augmentation de 19,6 %.

Si l'on compare à la moyenne des constituantes de l'UQ, l'on constate que l'UQO présente un taux de diplomation supérieur dans **tous les secteurs**, mis à part en **sciences de la santé** (qui, à l'UQO, sont les programmes en sciences infirmières).

Au niveau de la moyenne du nombre de trimestres de présence, l'UQO fait encore une fois très bonne figure par rapport à la moyenne des constituantes du réseau de l'UQ, affichant une meilleure moyenne dans **tous les secteurs**, mis à part le secteur des **sciences humaines** où la moyenne est la même à l'UQO et dans le réseau de l'UQ, ainsi que le secteur des **sciences de l'éducation**, où l'UQO présente une moyenne de 9,7 contre 9,0 pour le réseau de l'UQ.

En ce qui a trait à la moyenne de la durée des études, l'UQO présente encore une fois une meilleure moyenne que les constituantes du réseau de l'UQ dans **tous les secteurs**, mis à part en **sciences de l'éducation**, avec une différence d'à peine 0,6 trimestre.

5. La réussite et la durée des études à la maîtrise

Le tableau 5 donne le taux d'obtention et le nombre de trimestres de présence pour l'obtention du diplôme pour les programmes de maîtrise de l'UQO, par secteur et sans distinction de régime d'études. Le tableau présente un bilan comparatif entre la situation de la cohorte de 2007 de l'UQO et celle de l'ensemble des établissements de l'Université du Québec après 6 ans.

Tableau 5 – Taux d'obtention du diplôme, nombre de trimestres de présence et nombre total de trimestres pour l'obtention du diplôme après six ans dans les programmes de maîtrise, tous les régimes d'études confondus, par secteur disciplinaire, pour l'UQO et les établissements du réseau de l'UQ pour la cohorte de l'automne 2007.

		Sc. de la Santé	Sciences Appliquées	Sciences humaines	Sc. de l'éducation	Sc. de l'administration	Ensemble des secteurs
UQO	Nombre	6	5	61	33	151	256
	Diplôme	-	40,0 %	42,6 %	30,3 %	66,9 %	54,3 %
	Présence	-	11,5	8,4	5,5	5,7	6,3
	Durée	-	11,5	10,3	7,0	6,7	7,5
UQ	Nombre	40	215	559	182	1 005	2 429
	Diplôme	45,0 %	60,5 %	54,7 %	40,1 %	71,3 %	63,7 %
	Présence	9,0	7,4	8,8	7,4	6,1	7,3
	Durée	10,8	9,6	10,5	9,7	7,1	8,6

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2014.

L'UQO a connu une baisse importante de son taux global de diplomation à la maîtrise, passant de 65,0 % pour la cohorte de 2006 à 54,3 % pour celle de 2007. Ce bilan, pour l'ensemble des secteurs, place l'UQO bien en-deçà du taux moyen observé dans l'ensemble des constituantes de l'UQ, à savoir 63,7 %. Le nombre total de diplômes émis pour l'ensemble des secteurs des programmes de maîtrise a toutefois augmenté à l'UQO, passant de 220 pour la cohorte de l'automne 2006 à 256 pour la cohorte 2007.

Malgré le fait que le taux de diplomation de l'UQO soit plus faible que celui de la moyenne des constituantes du réseau de l'UQ, la moyenne de trimestres de présence et celle de durée des études présentent de meilleurs résultats du côté de l'UQO : moyenne de 6,3 trimestres de présence pour l'UQO contre 7,3 pour le réseau de l'UQ, et moyenne de durée des études de 7,5 trimestres pour l'UQO, contre 8,6 pour l'UQ.

Pour la cohorte de 2007, le taux de diplomation à l'UQO est inférieur dans toutes les disciplines au taux de diplomation de l'ensemble des constituantes du réseau UQ, et est aussi inférieur aux taux de diplomation de la cohorte de 2006, sauf en **sciences appliquées**, où il est demeuré stable à 40 %. En effet, en **sciences humaines**, le taux de diplomation est passé de 49,1 % à 42,6 %, en **sciences de l'éducation**, il est passé de 57,7 % à 30,3 % et en **sciences de l'administration**, il est passé de 78,7 % à 66,9 %. Il est important de noter que, tout comme pour la cohorte de 2006, l'UQO n'a diplômé aucun de ses étudiants en **sciences de la santé** (sciences infirmières) pour la cohorte de 2007.

L'analyse du cheminement des cohortes nous permet toutefois de constater que parmi les étudiants de l'UQO qui obtiennent un diplôme de maîtrise en **sciences humaines**, en **sciences de l'éducation** et en **sciences de l'administration**, ceux-ci le font à l'intérieur d'un délai plus court, tant sur le plan de la durée des études que sur le plan du nombre de trimestres de présence par rapport à la moyenne des autres constituantes de l'UQ.

6. Évolution de la diplomation à l'UQO

Le tableau 6 de la page suivante présente le nombre de diplômes octroyés en 2013 par chaque constituante du réseau de l'UQ. Lorsque l'on compare avec le nombre de diplômes octroyés par l'UQAC et l'UQAR, les deux constituantes du réseau UQ qui se comparent à l'UQO en termes de taille, l'UQO a octroyé 18 % plus de diplômes que l'UQAR, mais 37 % de moins que l'UQAC. Ceci constitue une belle croissance du nombre de diplômes octroyés par l'UQO alors qu'en 2012, l'UQO avait octroyé seulement 11 % plus de diplômes que l'UQAR, et 40 % de moins que l'UQAC.

Au premier cycle, l'UQO a octroyé 238 diplômes de plus que l'UQAR (soit 20 % de plus) et 381 de moins que l'UQAC (soit 21 % de moins). Ceci représente encore une fois une très belle croissance comparativement à l'année précédente où l'UQO n'avait octroyé que 59 diplômes de plus que l'UQAR (soit 5 % de plus) et 619 de moins que l'UQAC (soit 39 % de moins).

Au deuxième cycle, l'UQO a octroyé un nombre supérieur de diplômes que l'UQAR, soit 14 de plus, et ce, grâce aux programmes de maîtrise car le nombre de diplômes d'études supérieures spécialisées (diplômes de 2^e cycle) octroyés par l'UQO est inférieur au nombre octroyé par l'UQAR (9 diplômes de moins à l'UQO qu'à l'UQAR). En comparant avec l'UQAC, on remarque la situation inverse; en effet, bien que l'UQAC ait octroyé un nombre beaucoup plus important de diplômes de maîtrise que l'UQO, le nombre de diplômes de 2^e cycle octroyés par l'UQO est supérieur (12 diplômes de plus à l'UQO qu'à l'UQAC).

Pour les études de troisième cycle, il est important de rappeler que l'UQO décernait en 2011 son premier diplôme de doctorat pour un programme dont elle a la pleine responsabilité académique, à savoir le doctorat en sciences sociales appliquées. En 2012, deux autres diplômes de doctorat ont été décernés pour le programme de doctorat en sciences et technologies de l'information. Bien que l'UQO offre depuis 1986 un programme de doctorat en éducation, ce dernier relève de l'UQAM et est offert dans notre institution par le biais d'une association. Ainsi, les diplômes ne sont pas associés à l'UQO pour des fins de statistiques. Soulignons toutefois que d'autres programmes de doctorat se sont ajoutés au fil des dernières années et que nous devrions, en l'occurrence, afficher une croissance au taux de diplomation au doctorat dans les prochaines années.

Le tableau 7 de la page suivante présente les données institutionnelles sur une plus longue période. Nous constatons qu'en dépit de certaines fluctuations, le nombre de diplômes décernés à l'UQO a connu une croissance au cours des dix dernières années. Toutefois, l'année 2013 est une année record pour l'UQO, avec une hausse du nombre de diplômes octroyés de 27 % par rapport à l'année 2012 et ce, malgré une baisse du nombre de diplômés au deuxième cycle. La croissance du nombre de diplômés au baccalauréat est d'ailleurs remarquable, avec une croissance de 36 %, soit 286 diplômes de plus qu'en 2012.

(Tableau 6)

Nombre de diplômes octroyés durant l'année civile 2013 par les constituantes du réseau de l'Université du Québec et par genre de programmes

Niveau d'études	Genre de programmes	Établissement									
		UQAM	UQTR	UQAC	UQAR	UQO	UQAT	INRS	ENAP	ETS	TELUQ
Premier cycle	Baccalauréat	4 916	1 718	1 416	850	1 087	338	0	0	828	211
	Certificat (1er cycle)	4 499	802	416	363	364	344	0	0	83	881
	Majeure	118	0	0	0	0	0	0	0	0	9
	Mineure	74	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Deuxième cycle	Diplôme de 2e cycle	442	55	60	81	72	29	5	113	37	39
	Maîtrise	1 364	282	631	116	139	27	60	389	258	10
Troisième cycle	Doctorat	179	55	20	7	3	7	48	3	35	0
		11 592	2 912	2 543	1 417	1 665	745	113	505	1 241	1 150

Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, VPER, Université du Québec.
Source: SID – Enseignement, 29 septembre 2014

(Tableau 7)

Nombre de diplômes décernés par l'Université du Québec en Outaouais par année civile et par genre de programmes

Niveau d'études	Genre de programmes	Année									
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Premier cycle	Baccalauréat	734	691	780	724	780	784	800	752	801	1 087
	Certificat (1er cycle)	432	394	330	350	349	293	342	307	268	364
Deuxième cycle	Diplôme de 2e cycle	133	161	133	109	161	160	146	106	86	72
	Maîtrise	120	131	157	139	191	144	157	180	158	139
Troisième cycle	Doctorat	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3
		1 419	1 377	1 400	1 322	1 481	1 381	1 445	1 346	1 315	1 665

Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, VPER, Université du Québec.
Source: SID - Enseignement, 29 septembre 2014

7. Les mesures d'encadrement

L'UQO a poursuivi le développement du Service aux étudiants en situation de handicap (SESH) et a procédé à l'embauche de deux spécialistes en adaptation scolaire pour soutenir les clientèles dites émergentes, grâce aux fonds spéciaux prévus dans le cadre des ententes de partenariat entre le ministère et les établissements universitaires québécois. L'UQO a également consenti une enveloppe budgétaire, à même son fond de fonctionnement, pour l'embauche de personnel contractuel, dont deux commis seniors chargés de la logistique des examens avec accommodements, une spécialiste en adaptation scolaire à temps partiel additionnelle, une technicienne à la préparation des travaux pratiques et au soutien aux technologies de l'information et des auxiliaires d'enseignement pour la surveillance d'examens avec accommodements. En raison de la forte hausse de la clientèle d'étudiants en situation de handicaps émergents, l'UQO a converti un laboratoire en salle d'examen avec accommodements au campus de Gatineau, ce qui porte la capacité d'accueil à 38 places. Une salle additionnelle a également été aménagée au campus de Saint-Jérôme pour augmenter la capacité d'accueil à 10 places. Le SESH offre aussi un soutien aux ressources enseignantes en fournissant un service d'aide-conseil pour les accommodements consentis aux étudiants en classe.

Afin d'améliorer les mesures d'encadrement offertes aux étudiants internationaux, l'UQO a mis sur pied il y a quelques années un Bureau des étudiants et des échanges internationaux. Le Bureau offre chaque année des ateliers d'accueil et d'intégration des étudiants entrants et de préparation pour les étudiants sortants. L'UQO a reçu, en 2013-2014, 239 étudiants en provenance de 39 pays différents. Les nouveaux arrivants peuvent aussi compter sur le regroupement l'Amicale des étudiants internationaux qui organise des activités sociales et culturelles afin de faciliter leur intégration.

Ce souci d'améliorer et d'offrir un meilleur encadrement aux étudiants a aussi amené le Bureau du registraire et des services aux étudiants à créer un poste de conseiller aux bourses. Ce conseiller a comme principale tâche de répertorier les programmes de bourses offertes aux étudiants et de les aider dans leur démarche de recherche d'aide financière (bourses d'admission, bourses d'excellence, bourses de recherche, bourses d'aide d'urgence).

Un service d'orientation et de soutien psychologique est également mis à la disposition des étudiants afin de garantir un soutien adéquat lorsque les étudiants traversent des difficultés d'ordre personnel ou psychologique. Ce service s'étend également aux étudiants qui fréquentent notre campus de Saint-Jérôme.

En plus de ces activités régulières d'encadrement, l'UQO offre un certain nombre d'emplois étudiants sur ses campus ainsi qu'un service qui leur permet d'effectuer une recherche dynamique d'emplois à titre de diplômé ou d'étudiant en poursuite d'études. Les outils en ligne ainsi que le Salon de l'emploi de l'automne qui s'adresse à nos futurs diplômés facilitent les démarches de recherche d'emplois. Nous avons également institué au cours de la dernière année le Salon des emplois d'été qui se déroule au trimestre d'hiver.

Du point de vue des mesures de soutien pédagogique, mentionnons que l'UQO offre depuis quelques années un atelier de réussite universitaire pour les étudiants dont les dossiers présentent des caractéristiques qui dénotent un potentiel supérieur d'échec dans les études. Cette activité a été mise sur pied dans le but d'aider les étudiants en difficulté à acquérir des outils de travail et d'apprentissage mieux adaptés. Les étudiants à temps complet qui se retrouvent en tutelle en cours de formation doivent également s'inscrire à l'atelier de réussite universitaire. De plus, l'université a attribué à cet atelier le statut de cours d'appoint, ce qui permet de mieux contrôler la participation et la réussite des ateliers par les étudiants.

L'UQO offre des services d'aide en français par le biais de son Centre d'aide en français écrit (CAFÉ) qui accueille des personnes qui désirent approfondir leurs compétences ou se préparer au test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE). Le CAFÉ offre des ateliers de mise à niveau en grammaire française sous forme d'ateliers, de monitorat individuel ou de groupe, et des consultations libres.

En terminant, rappelons que l'UQO a récemment implanté une clinique de services psychologiques au campus de Gatineau qui offre notamment aux étudiants de troisième cycle en psychologie un milieu adapté à leur formation clinique. Cette clinique contribue à répondre aux besoins en matière de soins psychologiques de la population de l'Outaouais, en général, et de la population étudiante de l'UQO, en particulier.

8. Les perspectives de développement

8.1 Le développement du campus de l'UQO à Saint-Jérôme

Depuis ses débuts en 2001, l'offre d'activités d'enseignement de l'UQO à Saint-Jérôme n'a cessé d'augmenter, et le nombre d'étudiants a connu la même croissance.

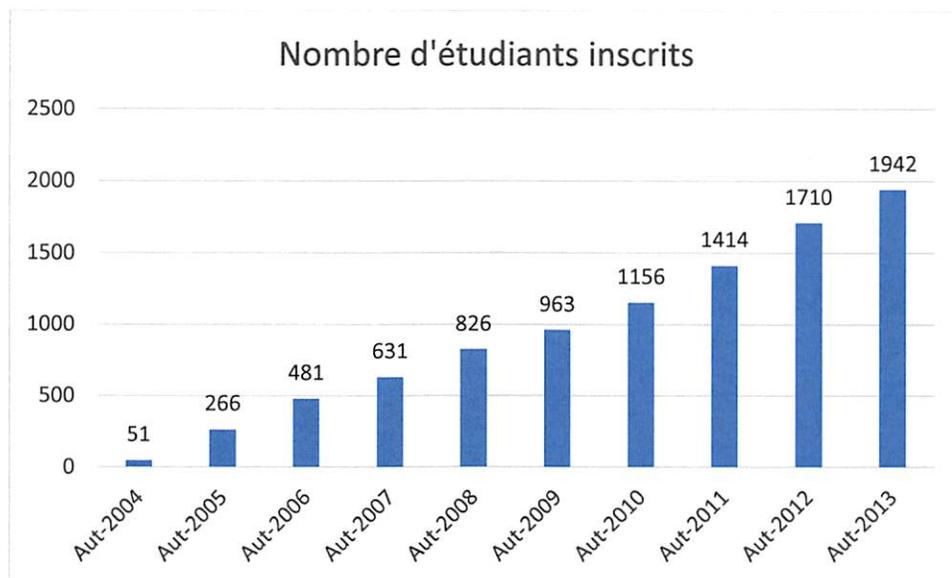
Comme en témoignent les tableaux 8 et 9 ci-après, depuis les 10 dernières années, la croissance de l'effectif étudiant au campus de Saint-Jérôme est rapide et continue. À l'automne 2013, 1942 étudiants avaient procédé à leur inscription, une croissance de plus de 13 % par rapport à l'année précédente. Au premier cycle, le nombre d'étudiants est passé de 1 575 à 1 677, soit une augmentation de 12,1 %. À la maîtrise, ce nombre est passé de 135 à 176, soit une augmentation de 30 %.

L'offre de programmes au campus de Saint-Jérôme ne cesse aussi d'augmenter, un programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires s'étant d'ailleurs ajouté à l'hiver 2014 à l'offre déjà existante; il s'agit du premier programme court de deuxième cycle à être offert à Saint-Jérôme. Ceci porte le nombre de baccalauréats offerts au campus de Saint-Jérôme à six (6), le nombre de certificats à trois (3), le nombre de programmes de maîtrise à douze (12) et le nombre de diplômes d'études supérieures spécialisées (diplômes de 2^e cycle) à trois (3).

Étant donnée la demande toujours croissante au campus de Saint-Jérôme, l'UQO verra à accroître l'offre de programmes d'enseignement dans l'optique de répondre aux besoins de la région. De plus, la croissance du nombre d'étudiants rendait nécessaire la réflexion quant à la structure optimale de ce campus, ce qui a mené à une restructuration des services et des directions situés sur le campus. Ainsi, un Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides a été créé, en remplacement de la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme. Ce Vice-rectorat adjoint veillera au développement du campus et à l'arrimage entre les campus de Saint-Jérôme et de Gatineau. Une Direction des services universitaires des Laurentides a aussi été créée afin d'optimiser l'offre de formation continue dans les Laurentides. Enfin, le poste de directeur adjoint du soutien aux études est maintenant rattaché à la Direction des services aux étudiants du campus de Gatineau, sous le titre de directeur adjoint des services aux étudiants. Cette modification vise à assurer une optimisation des services offerts aux étudiants et à favoriser une cohérence entre les deux campus quant au développement de l'identité de l'UQO auprès des étudiants.

(Tableau 8)

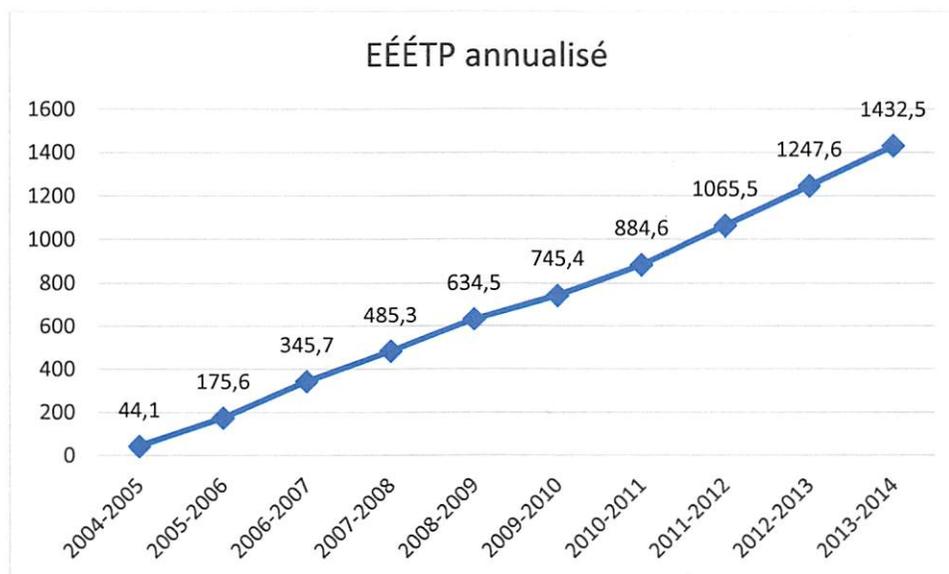
Évolution des inscriptions aux trimestres d'automne au Campus de l'UQO à Saint-Jérôme
(10 dernières années)



Source : Système de gestion académique GESTA, 29 septembre 2014

(Tableau 9)

Évolution de l'effectif étudiant en équivalence à temps plein (EÉÉTP)
au Campus de l'UQO à Saint-Jérôme



Source : Système de gestion académique GESTA, 29 septembre 2014

8.2 Le développement de programmes universitaires

L'UQO accueillait à l'automne 2013 les premiers étudiants à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers. S'ajoute à cela deux nouveaux programmes de grades, à savoir une maîtrise en muséologie et pratiques des arts et un doctorat en administration – gestion de projet.

Dans le secteur des lettres, notons l'ajout d'une majeure en rédaction professionnelle et d'une majeure en traduction professionnelle qui font suite aux deux mineures portant le même libellé, offertes pour leur part depuis l'année précédente.

L'UQO a également ouvert les admissions à l'automne 2013 à trois autres programmes, soit le diplôme d'études supérieures spécialisées en criminologie clinique, le certificat en gestion et évaluation immobilières et le programme court de premier cycle en systèmes d'information de gestion.

L'éventail de formation à l'UQO s'est également enrichi au trimestre d'hiver 2014 par une nouvelle concentration au baccalauréat en sciences sociales, soit celle en développement international. Au même trimestre, l'UQO offrait pour la première fois une mineure en économie et société.

Soulignons finalement que l'UQO poursuit activement ses efforts en développement de programmes en vue d'offrir dans les prochaines années une programmation variée et attrayante pour la population qu'elle dessert, notamment dans le domaine des sciences de la santé.

8.3 Le développement de la recherche

L'année a été marquée pour une troisième année consécutive par des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec aux universités et au financement de la recherche. Malgré ce contexte défavorable, l'UQO a connu une légère croissance du financement externe de la recherche pour le fonctionnement (excluant le financement d'infrastructures et des frais indirects de recherche), passant de 5,25 M \$ en 2012-2013 à 5,4 M \$ en 2013-2014.

Le financement total a légèrement fléchi à 7,3 M \$ à cause d'une baisse de nouveaux investissements en infrastructures de recherche. Toutefois, l'obtention récente de trois subventions d'infrastructures d'une valeur totale de 1,3 M \$ (senseurs photoniques, sciences de la forêt et un laboratoire sur la maltraitance) viendra rehausser le financement en 2014-2015.

Les résultats auprès des principaux organismes sont encourageants. On peut notamment souligner l'obtention d'une subvention de 250 000 \$ de la Fondation Movember dans le domaine de la santé des pères et une subvention visant à soutenir le développement d'un partenariat de recherche dans le domaine du développement communautaire de 175 000 \$.

La mise en œuvre de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT), représentant un financement de 9,5 M \$ sur 6 ans, a complété sa deuxième année. Deux nouveaux professeurs ont été engagés au Département des sciences naturelles et les travaux de construction des laboratoires lancés à Ripon en mai 2013 ont été complétés. L'inauguration officielle du nouvel édifice de l'ISFORT a eu lieu en août 2014.

Le développement des chercheurs a aussi connu un essor. L'UQO a accueilli 18 stagiaires postdoctoraux en 2013-2014 et près de 200 contrats d'embauche ont été octroyés pour du personnel de recherche.

La septième édition de la Semaine de la recherche a rassemblé quelques 400 participants en mars 2014, poursuivant son rôle d'animation et de promotion des activités de recherche de l'UQO auprès de la communauté universitaire et des régions desservies par l'UQO (l'Outaouais et les Laurentides). Nos étudiants ont été mis en vedette avec le concours « Dévoile ta recherche en 180 secondes », réalisé en partenariat avec l'ACFAS.

Plus de 900 articles ont été rédigés sur le site Web de l'UQO, portant notamment sur les innovations de nos professeurs. Le professeur Andrzej Pelc a reçu le Prix innovation en calcul distribué de l'International Colloquium on Structural Information and Communication Complexity (SIROCCC). La professeure Madeleine Stratford s'est vu décerner le Prix de la traduction John-Glassco de l'Association des traducteurs et traductrices du Canada. La professeure Francine de Montigny a été choisie Personnalité de l'année LeDroit/Radio-Canada dans la catégorie santé et le professeur Stéphane Bouchard a obtenu le prix Adrien-Pinard de la Société québécoise pour la recherche en psychologie.

Une vingtaine de professeurs et d'étudiants en recherche ont participé à la chronique bimensuelle Les chercheurs à la radio de la Société Radio-Canada où chaque chercheur est invité pour une entrevue d'environ dix minutes portant uniquement sur ses champs de recherche à l'UQO.

8.4 Perspectives d'avenir

La construction d'un nouveau pavillon des arts au sein du pavillon Alexandre-Taché à Gatineau est toujours dans l'attente de l'approbation du gouvernement du Québec. Ce pavillon vise à regrouper les activités de l'École multidisciplinaire de l'image de l'UQO et celles du Conservatoire de musique de Gatineau, permettant de rassembler sous un même toit deux importants lieux d'enseignement, de recherche et de création dans le domaine des arts.

L'UQO poursuit également son partenariat avec le Campus Santé Outaouais et l'Université McGill en vue d'une offre de formation en médecine à partir de la première année dans ses locaux. De plus, l'UQO travaille au développement de nouveaux programmes en santé s'inscrivant dans son créneau de prévention, de soins de première ligne et de santé familiale. Parmi ceux-ci, notons les programmes de kinésiologie, de pharmacie, de sciences de la famille (Ph.D) et de nutrition.

L'arrivée récente d'un tout nouveau secteur disciplinaire, celui des sciences naturelles, de même que l'inauguration de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT), qui allie la recherche et l'enseignement, constituent une occasion pour l'UQO de développer tant un créneau en foresterie que de développer et d'offrir de nouveaux programmes d'enseignement en sciences naturelles, notamment, un baccalauréat en biologie.

Afin d'accueillir tous ces nouveaux programmes, l'UQO travaille présentement au développement d'un plan de construction d'un pavillon des sciences de la vie. Ce pavillon, dans une perspective visant à favoriser l'interdisciplinarité, regroupera sous un même toit les disciplines suivantes :

- Médecine (programme offert en extension, McGill)
- Sciences infirmières
- Kinésiologie
- Pharmacie (programme offert en extension)
- Sciences de la famille
- Nutrition
- Biologie

De plus, malgré l'inauguration récente de l'édifice abritant le campus de Saint-Jérôme, la croissance rapide et continue des activités d'enseignement et de l'effectif étudiant cause déjà une importante problématique en termes d'espace. Dans le but de continuer d'assurer l'accessibilité aux études universitaires à la population de la région des Laurentides qui connaît une croissance effrénée, l'UQO devra voir dans un proche avenir au développement de nouvelles infrastructures.

Aussi, toujours dans les Laurentides, l'UQO a signé un protocole d'entente avec le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, situé à Sainte-Thérèse. Ce protocole décrit les modalités visant l'intégration du Pôle par l'UQO; cette intégration devrait avoir lieu au cours de l'année 2015 et permettra à l'UQO de développer son offre de formation continue dans les Laurentides. La nouvelle Direction des services universitaires des

Laurentides sera d'ailleurs responsable de la gestion du Pôle, qui deviendra le Centre universitaire Paul Gérin-Lajoie de l'UQO.

Tout comme le campus de Saint-Jérôme, le campus de Gatineau a aussi vécu une restructuration. Depuis 2005, le Bureau du registraire ainsi que la Direction des services étudiants étaient jumelés sous un même service, soit le Bureau du registraire et des services aux étudiants. L'augmentation toujours croissante de l'effectif étudiant justifiait amplement que ces deux services redeviennent deux entités distinctes. La scission des deux services est effective depuis le 1^{er} septembre 2014.

Au plan du développement de sa programmation, l'UQO offrira prochainement de nouveaux programmes de grades. D'abord, dans le secteur des sciences humaines et sociales, le développement d'un doctorat en psychologie (Ph.D.) est en cours, de même qu'un doctorat en évaluation de programme d'intervention psychosociale. Dans le secteur des sciences de la santé, le développement de deux programmes est en cours, soit le baccalauréat en sciences de la santé et le doctorat interdisciplinaire en santé familiale.

9. Contribution aux enjeux régionaux et partenariats

En 2013-2014, l'UQO a poursuivi son partenariat avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) du Québec en lien avec le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI). Cette entente contractuelle a permis au Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP) de donner des activités de formation et d'animation en francisation à plus de 80 personnes nouvellement immigrantes qui ont acquis des compétences linguistiques nécessaires à leur intégration au marché du travail ou à la poursuite de leurs études.

Avec la collaboration de partenaires régionaux, le DFCP a réalisé une analyse de besoins dans le but de déployer à l'automne 2014 des activités de formation continue s'adressant aux professionnels et gestionnaires du milieu. La formation continue (sessions publiques) s'ajoutera aux services de renforcement des compétences déjà offerts par le DFCP, dont la formation sur mesure et l'accréditation de formations en sciences infirmières. Notons que les sessions publiques seront offertes dans les deux territoires desservis par l'UQO, soit l'Outaouais et les Laurentides. Il est également prévu d'offrir des activités à distance en sciences infirmières.

Des organismes régionaux, dont Emploi-Québec Laurentides, la Chambre de Commerce de Gatineau et les directions des commissions scolaires de l'Outaouais, ont fait appel à des équipes de professeurs pour la réalisation d'études, d'évaluations de programme et de projets de recherche-action. Par ailleurs, des ententes avec des organismes de la santé ont été signées afin de permettre aux candidats du doctorat en psychologie de réaliser des stages cliniques.

Dans le cadre de ses partenariats internationaux, l'UQO a complété son mandat d'accompagnement d'un programme de renforcement des capacités techniques des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) de l'Afrique francophone sub-saharienne, programme financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) désormais intégrée au ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement (MAÉCD). Ce projet d'envergure, réalisé avec nos partenaires canadiens et africains, a entre autres contribué à la formation et au perfectionnement de plus de 300 vérificateurs provenant des ISC bénéficiaires du projet.

L'UQO a conclu un deuxième accord de contribution avec le MAÉCD afin d'accueillir deux lauréates du Programme des futurs leaders dans les Amériques. Celles-ci, encadrées par une professeure du Département des sciences sociales, ont effectué un stage de recherche en développement territorial.

Toujours en matière d'internationalisation, l'UQO a poursuivi l'ajout d'une dimension internationale à ses programmes, notamment par le développement d'échanges d'étudiants en Suisse pour le secteur des sciences infirmières. Durant la même période, l'UQO a conclu plus de 30 nouveaux partenariats internationaux avec 11 pays afin d'intensifier l'accueil de chercheurs et de stagiaires étrangers pour des

fins de travail en laboratoire de recherche, de recherche dans le cadre de leurs études aux cycles supérieurs ou encore de cotutelle de thèse.

La participation des étudiants aux programmes coopératifs a connu un retour à la croissance, notamment pour les programmes de baccalauréats en administration, en relations industrielles, en ressources humaines et en informatique. Le service des stages coopératifs de l'UQO a su maintenir et poursuivre le développement de ses collaborations avec des employeurs importants de la région et d'ailleurs au Canada.

ANNEXE A
AU RAPPORT *Bilan et perspectives*

SOU MIS DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU
UNIVERSITAIRE (L.R.Q. c. E-14.1)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Octobre 2014

**La persévérance et la durée des études à l'Université du
Québec en Outaouais**

Direction de la recherche institutionnelle
Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec

Juillet 2014

La diplomation et la durée des études

Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2007 suivie durant 6 années

LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé				Sciences pures				Sciences appliquées				Sciences humaines				Lettres				Droit			
			Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init	91	74,6	6,9	6,8					21	70,0	10,8	8,8	157	71,7	8,6	7,3	11	68,8	9,1	7,0				
Dip. AP même G	1	0,8	14,0	9,0					2	6,7	9,5	8,5	4	1,8	11,5	9,8								
Sous-total	92	75,4	7,0	6,8					23	76,7	10,7	8,8	161	73,5	8,6	7,4	11	68,8	9,1	7,0				
Dip. AP autre G	2	1,6	8,5	5,0									3	1,4	6,7	5,0								
Sous-total	2	1,6	8,5	5,0									3	1,4	6,7	5,0								
Actif prog init	3	2,5	17,7	10,7									6	2,7	17,8	10,7								
Actif AP	1	0,8	19,0	7,0									5	2,3	16,6	6,4	1	6,3	19,0	7,0				
Sous-total	4	3,3	18,0	9,8									11	5,0	17,3	8,7	1	6,3	19,0	7,0				
Abandon	24	19,7	2,0	2,0					7	23,3	4,9	4,1	44	20,1	2,9	2,2	4	25,0	3,5	2,5				
Sous-total	24	19,7	2,0	2,0					7	23,3	4,9	4,1	44	20,1	2,9	2,2	4	25,0	3,5	2,5				
Total	122	100,0	6,4	5,9					30	100,0	9,3	7,7	219	100,0	7,9	6,4	16	100,0	8,3	5,9				

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2014 1.4.0.2

La diplomation et la durée des études

Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2007 suivie durant 6 années

LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Études plurisectorielles				Total			
			Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init	101	68,2	11,8	9,8	154	72,6	7,1	6,2	1	2,4	8,0	6,0					536	67,9	8,6	7,4
Dip. AP même G	16	10,8	12,1	9,4	5	2,4	9,0	7,6	30	71,4	9,2	7,2					58	7,4	10,2	8,1
Sous-total	117	79,1	11,9	9,7	159	75,0	7,2	6,3	31	73,8	9,1	7,2					594	75,3	8,7	7,5
Dip. AP autre G	1	0,7	5,0	4,0	8	3,8	8,0	5,0	1	2,4	7,0	6,0					15	1,9	7,5	5,0
Sous-total	1	0,7	5,0	4,0	8	3,8	8,0	5,0	1	2,4	7,0	6,0					15	1,9	7,5	5,0
Actif prog init	1	0,7	19,0	13,0	4	1,9	17,5	9,8									14	1,8	17,8	10,6
Actif AP	3	2,0	17,3	3,3	6	2,8	16,2	7,3	1	2,4	14,0	8,0					17	2,2	16,7	6,4
Sous-total	4	2,7	17,8	5,8	10	4,7	16,7	8,3	1	2,4	14,0	8,0					31	3,9	17,2	8,3
Abandon	26	17,6	3,0	2,7	35	16,5	2,9	2,4	9	21,4	4,1	3,2					149	18,9	3,0	2,5
Sous-total	26	17,6	3,0	2,7	35	16,5	2,9	2,4	9	21,4	4,1	3,2					149	18,9	3,0	2,5

La diplomation et la durée des études

Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2007 suivie durant 6 années

LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Études plurisectorielles				Total						
	N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.
Total	148	100,0	10,4	8,4	212	100,0	7,0	5,7	42	100,0	8,1	6,3					789	100,0	8,0	6,5			

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2014 1.4.0.2

La diplomation et la durée des études

Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années

LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé				Sciences pures				Sciences appliquées				Sciences humaines				Lettres				Droit											
	N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.	
Dip. prog init	93	74,4	7,6	7,1					8	57,1	9,4	8,1	165	68,2	8,6	7,5	11	68,8	9,4	7,5												
Dip. AP même G	1	0,8	14,0	12,0									15	6,2	12,9	9,6																
Sous-total	94	75,2	7,7	7,2					8	57,1	9,4	8,1	180	74,4	9,0	7,7	11	68,8	9,4	7,5												
Dip. AP autre G													2	0,8	4,0	4,0	1	6,3	11,0	7,0												
Sous-total													2	0,8	4,0	4,0	1	6,3	11,0	7,0												
Actif prog init	5	4,0	16,6	8,8					1	7,1	19,0	15,0	4	1,7	18,5	11,8																
Actif AP									1	7,1	19,0	13,0	11	4,5	17,4	5,9																
Sous-total	5	4,0	16,6	8,8					2	14,3	19,0	14,0	15	6,2	17,7	7,5																
Abandon	26	20,8	3,3	2,7					4	28,6	3,3	2,5	45	18,6	3,0	2,4	4	25,0	5,3	3,8												
Sous-total	26	20,8	3,3	2,7					4	28,6	3,3	2,5	45	18,6	3,0	2,4	4	25,0	5,3	3,8												
Total	125	100,0	7,1	6,3					14	100,0	9,0	7,4	242	100,0	8,3	6,7	16	100,0	8,4	6,5												

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2014 1.4.0.2

La diplomation et la durée des études

Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années

LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Études plurisectorielles				Total							
	N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.	
Dip. prog init	105	66,9	11,5	9,6	142	76,3	7,3	6,4	43	69,4	8,2	6,7					567	70,7	8,6	7,5				
Dip. AP même G	14	8,9	11,4	9,6	11	5,9	10,6	8,8	2	3,2	10,0	9,0					43	5,4	11,7	9,4				
Sous-total	119	75,8	11,5	9,6	153	82,3	7,5	6,6	45	72,6	8,2	6,8					610	76,1	8,8	7,6				
Dip. AP autre G	1	0,6	10,0	9,0	4	2,2	8,8	5,0	7	11,3	3,1	2,7					15	1,9	5,7	4,2				
Sous-total	1	0,6	10,0	9,0	4	2,2	8,8	5,0	7	11,3	3,1	2,7					15	1,9	5,7	4,2				
Actif prog init	2	1,3	16,0	10,5	2	1,1	18,0	12,5									14	1,7	17,4	10,9				
Actif AP	4	2,5	17,8	7,3	4	2,2	19,0	8,3									20	2,5	17,9	7,0				
Sous-total	6	3,8	17,2	8,3	6	3,2	18,7	9,7									34	4,2	17,7	8,6				
Abandon	31	19,7	2,9	2,4	23	12,4	4,2	3,2	10	16,1	3,6	3,0					143	17,8	3,3	2,7				
Sous-total	31	19,7	2,9	2,4	23	12,4	4,2	3,2	10	16,1	3,6	3,0					143	17,8	3,3	2,7				

La diplomation et la durée des études

Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années

LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Études plurisectorielles				Total			
	N		Trimestres		N		Trimestres		N		Trimestres		N		Trimestres		N		Trimestres	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Total	157	100,0	10,0	8,1	186	100,0	7,5	6,2	62	100,0	6,9	5,7					802	100,0	8,2	6,7

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2014 1.4.0.2

La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2007 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé				Sciences pures				Sciences appliquées				Sciences humaines				Lettres			
	N		Trimestres		N		Trimestres		N		Trimestres		N		Trimestres		N		Trimestres	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init									2	40,0	11,5	11,5	24	39,3	10,1	8,5				
Dip. AP même G													2	3,3	13,0	8,0				
Dip. Ins. NS																				
Sous-total									2	40,0	11,5	11,5	26	42,6	10,3	8,4				
Actif prog init									1	20,0	19,0	18,0	12	19,7	16,7	11,1				
Actif AP	3	50,0	19,0	14,0									5	8,2	16,6	8,6				
Sous-total	3	50,0	19,0	14,0					1	20,0	19,0	18,0	17	27,9	16,6	10,4				
Abandon	3	50,0	1,0	1,0					2	40,0	1,0	1,0	18	29,5	4,9	4,1				
Sous-total	3	50,0	1,0	1,0					2	40,0	1,0	1,0	18	29,5	4,9	4,1				
Total	6	100,0	10,0	7,5					5	100,0	8,8	8,6	61	100,0	10,5	7,7				

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2014 1.4.0.2

La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2007 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Droit				Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Total			
	N		Trimestres		N		Trimestres		N		Trimestres		N		Trimestres		N		Trimestres	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init					10	30,3	7,0	5,5	92	60,9	6,4	5,6					128	50,0	7,3	6,2
Dip. AP même G									8	5,3	7,9	6,3					10	3,9	8,9	6,6
Dip. Ins. NS									1	0,7	19,0	17,0					1	0,4	19,0	17,0
Sous-total					10	30,3	7,0	5,5	101	66,9	6,7	5,7					139	54,3	7,5	6,3
Actif prog init					2	6,1	16,5	11,5	4	2,6	19,0	14,8					19	7,4	17,3	12,3
Actif AP					1	3,0	16,0	7,0	3	2,0	15,7	14,0					12	4,7	16,9	11,2
Sous-total					3	9,1	16,3	10,0	7	4,6	17,6	14,4					31	12,1	17,1	11,8
Abandon					20	60,6	2,6	2,2	43	28,5	3,4	2,9					86	33,6	3,4	2,9
Sous-total					20	60,6	2,6	2,2	43	28,5	3,4	2,9					86	33,6	3,4	2,9
Total					33	100,0	5,2	3,9	151	100,0	6,3	5,3					256	100,0	7,3	5,8

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2014 1.4.0.2

La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé				Sciences pures				Sciences appliquées				Sciences humaines				Lettres			
			Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init									2	40,0	12,0	11,5	25	47,2	8,8	6,7				
Dip. AP même G													3	5,7	12,3	10,3				
Sous-total									2	40,0	12,0	11,5	28	52,8	9,2	7,1				
Dip. AP autre G																				
Sous-total																				
Actif prog init	3	33,3	15,7	8,3									6	11,3	17,5	13,2				
Actif AP													1	1,9	16,0	9,0				
Sous-total	3	33,3	15,7	8,3									7	13,2	17,3	12,6				
Abandon	6	66,7	2,3	2,0					3	60,0	2,7	2,0	18	34,0	4,2	3,1				
Sous-total	6	66,7	2,3	2,0					3	60,0	2,7	2,0	18	34,0	4,2	3,1				
Total	9	100,0	6,8	4,1					5	100,0	6,4	5,8	53	100,0	8,6	6,5				

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2014 1.4.0.2

La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Droit				Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Total			
			Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres				Trimestres	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init					14	53,8	8,4	7,0	95	74,8	6,1	5,3					136	61,8	6,9	5,8
Dip. AP même G					1	3,8	9,0	6,0	5	3,9	8,2	6,8					9	4,1	9,7	7,9
Sous-total					15	57,7	8,4	6,9	100	78,7	6,2	5,4					145	65,9	7,1	5,9
Dip. AP autre G									2	1,6	9,0	7,0					2	0,9	9,0	7,0
Sous-total									2	1,6	9,0	7,0					2	0,9	9,0	7,0
Actif prog init					1	3,8	17,0	12,0	5	3,9	16,2	11,0					15	6,8	16,7	11,4
Actif AP									1	0,8	14,0	9,0					2	0,9	15,0	9,0
Sous-total					1	3,8	17,0	12,0	6	4,7	15,8	10,7					17	7,7	16,5	11,1
Abandon					10	38,5	4,0	2,2	19	15,0	3,3	2,5					56	25,5	3,6	2,6
Sous-total					10	38,5	4,0	2,2	19	15,0	3,3	2,5					56	25,5	3,6	2,6

La diplomation et la durée des études
Université du Québec en Outaouais, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Droit				Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Total			
	N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres		N	%	Trimestres	
			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.			Durée	Prés.
Total					26	100,0	7,0	5,3	127	100,0	6,3	5,2					220	100,0	6,9	5,5

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2014 1.4.0.2

Extraits du document *La persévérance et la durée des études
à l'Université du Québec : Statistiques réseau*

Direction de la recherche institutionnelle
Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec

Juillet 2014

La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2007 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé				Sciences pures				Sciences appliquées				Sciences humaines				Lettres				Droit			
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init	438	76,8	8,4	7,5	215	52,6	9,4	7,9	963	67,2	11,1	10,1	1679	62,8	8,9	7,2	119	48,4	9,3	7,2	101	77,1	9,6	8,6
Dip. AP même G	24	4,2	13,6	10,7	38	9,3	12,9	10,3	61	4,3	12,9	10,9	175	6,5	12,4	9,2	31	12,6	12,4	9,3	4	3,1	13,0	9,8
Sous-total	462	81,1	8,6	7,7	253	61,9	9,9	8,2	1024	71,4	11,2	10,1	1854	69,3	9,2	7,4	150	61,0	9,9	7,6	105	80,2	9,7	8,6
Dip. AP autre G	9	1,6	7,3	5,2	6	1,5	9,2	7,2	11	0,8	10,1	7,4	71	2,7	6,7	4,5	2	0,8	15,0	10,0				
Sous-total	9	1,6	7,3	5,2	6	1,5	9,2	7,2	11	0,8	10,1	7,4	71	2,7	6,7	4,5	2	0,8	15,0	10,0				
Actif prog init	13	2,3	18,2	10,2	18	4,4	17,4	12,6	68	4,7	17,3	12,6	72	2,7	16,3	9,9	6	2,4	18,2	11,2	3	2,3	18,3	6,7
Actif AP	11	1,9	18,0	9,7	14	3,4	17,9	9,9	27	1,9	17,4	10,7	81	3,0	17,3	7,7	11	4,5	18,0	9,2	5	3,8	17,6	9,2
Sous-total	24	4,2	18,1	10,0	32	7,8	17,6	11,4	95	6,6	17,3	12,1	153	5,7	16,8	8,8	17	6,9	18,1	9,9	8	6,1	17,9	8,3
Abandon	75	13,2	2,7	2,3	118	28,9	3,4	2,8	304	21,2	3,9	3,3	597	22,3	3,6	2,8	77	31,3	3,2	2,7	18	13,7	3,4	2,8
Sous-total	75	13,2	2,7	2,3	118	28,9	3,4	2,8	304	21,2	3,9	3,3	597	22,3	3,6	2,8	77	31,3	3,2	2,7	18	13,7	3,4	2,8
Total	570	100,0	8,2	7,0	409	100,0	8,6	6,9	1434	100,0	10,1	8,8	2675	100,0	8,3	6,4	246	100,0	8,4	6,3	131	100,0	9,4	7,8

La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2007 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Études plurisectorielles				Total			
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init	1411	66,8	11,2	9,0	1251	64,4	8,7	7,3	315	53,6	9,6	7,5					6492	64,2	9,7	8,1
Dip. AP même G	151	7,2	12,3	9,4	119	6,1	11,4	8,8	62	10,5	11,1	8,6					665	6,6	12,2	9,4
Sous-total	1562	74,0	11,3	9,0	1370	70,5	9,0	7,4	377	64,1	9,9	7,7					7157	70,8	10,0	8,2
Dip. AP autre G	29	1,4	9,0	5,7	90	4,6	8,2	4,9	13	2,2	7,4	5,5					231	2,3	8,0	5,1
Sous-total	29	1,4	9,0	5,7	90	4,6	8,2	4,9	13	2,2	7,4	5,5					231	2,3	8,0	5,1
Actif prog init	104	4,9	16,8	10,7	55	2,8	16,9	9,7	25	4,3	16,7	10,9					364	3,6	16,9	10,8
Actif AP	48	2,3	17,7	8,1	51	2,6	16,7	6,7	17	2,9	17,8	8,2					265	2,6	17,4	8,2
Sous-total	152	7,2	17,1	9,9	106	5,5	16,8	8,3	42	7,1	17,1	9,8					629	6,2	17,1	9,7
Abandon	368	17,4	3,6	3,0	378	19,4	3,9	3,0	156	26,5	4,2	3,3					2091	20,7	3,7	3,0
Sous-total	368	17,4	3,6	3,0	378	19,4	3,9	3,0	156	26,5	4,2	3,3					2091	20,7	3,7	3,0
Total	2111	100,0	10,4	8,0	1944	100,0	8,4	6,5	588	100,0	8,8	6,6					10108	100,0	9,1	7,2

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2014. Établissements : UQAM, UQTR, UQAC, UQAR, UQO, UQAT, ÉTS, TÉLUQ

La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé				Sciences pures				Sciences appliquées				Sciences humaines				Lettres				Droit											
	N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.	
Dip. prog init	424	79,7	8,2	7,4	256	58,3	9,5	7,8	940	64,1	11,4	10,4	1687	62,0	8,8	7,1	125	47,0	9,2	7,2	75	78,9	9,8	8,6								
Dip. AP même G	15	2,8	14,5	11,7	29	6,6	12,7	10,3	85	5,8	12,6	10,1	209	7,7	12,5	9,5	24	9,0	11,9	9,2	3	3,2	14,7	10,0								
Sous-total	439	82,5	8,5	7,5	285	64,9	9,9	8,0	1025	69,9	11,5	10,4	1896	69,7	9,2	7,4	149	56,0	9,6	7,5	78	82,1	10,0	8,7								
Dip. AP autre G	2	0,4	12,0	6,5	8	1,8	6,6	4,4	9	0,6	8,6	5,9	63	2,3	6,6	4,6	5	1,9	8,0	4,8	1	1,1	7,0	7,0								
Sous-total	2	0,4	12,0	6,5	8	1,8	6,6	4,4	9	0,6	8,6	5,9	63	2,3	6,6	4,6	5	1,9	8,0	4,8	1	1,1	7,0	7,0								
Actif prog init	18	3,4	17,5	9,6	10	2,3	17,0	12,0	79	5,4	17,6	12,6	92	3,4	16,3	10,0	13	4,9	16,9	8,2	1	1,1	19,0	14,0								
Actif AP	8	1,5	18,4	8,9	19	4,3	17,2	8,1	42	2,9	17,2	10,4	77	2,8	17,4	7,9	11	4,1	16,6	8,5	2	2,1	16,0	12,5								
Sous-total	26	4,9	17,8	9,3	29	6,6	17,1	9,4	121	8,3	17,4	11,8	169	6,2	16,8	9,0	24	9,0	16,8	8,3	3	3,2	17,0	13,0								
Abandon	65	12,2	3,8	3,1	117	26,7	3,7	2,9	311	21,2	3,6	3,0	593	21,8	4,0	3,1	88	33,1	3,3	2,6	13	13,7	4,7	3,7								
Sous-total	65	12,2	3,8	3,1	117	26,7	3,7	2,9	311	21,2	3,6	3,0	593	21,8	4,0	3,1	88	33,1	3,3	2,6	13	13,7	4,7	3,7								
Total	532	100,0	8,4	7,1	439	100,0	8,6	6,7	1466	100,0	10,3	8,9	2721	100,0	8,5	6,5	266	100,0	8,1	5,9	95	100,0	9,5	8,1								

La diplomation et la durée des études
Université du Québec, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT - TEMPS COMPLET - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Études plurisectorielles				Total							
	N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.	
Dip. prog init	1448	66,4	11,2	8,9	1043	61,7	8,7	7,3	362	59,7	9,2	7,3					6360	63,6	9,7	8,1				
Dip. AP même G	152	7,0	12,1	9,3	152	9,0	9,8	8,0	27	4,5	13,2	9,8					696	7,0	11,9	9,3				
Sous-total	1600	73,3	11,3	8,9	1195	70,7	8,8	7,4	389	64,2	9,5	7,5					7056	70,6	9,9	8,2				
Dip. AP autre G	27	1,2	8,6	6,2	57	3,4	7,6	5,6	19	3,1	6,1	4,3					191	1,9	7,3	5,2				
Sous-total	27	1,2	8,6	6,2	57	3,4	7,6	5,6	19	3,1	6,1	4,3					191	1,9	7,3	5,2				
Actif prog init	78	3,6	16,4	10,3	60	3,5	16,5	10,0	27	4,5	16,3	9,4					378	3,8	16,7	10,5				
Actif AP	58	2,7	17,6	8,3	39	2,3	17,3	7,4	10	1,7	17,1	7,0					266	2,7	17,3	8,4				
Sous-total	136	6,2	16,9	9,5	99	5,9	16,8	9,0	37	6,1	16,5	8,7					644	6,4	17,0	9,6				
Abandon	419	19,2	4,0	3,2	340	20,1	3,9	2,9	161	26,6	4,3	3,4					2107	21,1	3,9	3,1				
Sous-total	419	19,2	4,0	3,2	340	20,1	3,9	2,9	161	26,6	4,3	3,4					2107	21,1	3,9	3,1				
Total	2182	100,0	10,2	7,8	1691	100,0	8,3	6,5	606	100,0	8,4	6,4					9998	100,0	9,1	7,2				

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2014. Établissements : UQAM, UQTR, UQAC, UQAR, UQO, UQAT, ÉTS, TÉLUQ

La diplomation et la durée des études - Université du Québec, cohorte de l'automne 2007 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé				Sciences pures				Sciences appliquées				Sciences humaines				Lettres				Droit											
	N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.				
Dip. prog init	13	32,5	8,8	7,6	178	82,0	8,7	8,0	113	52,6	9,3	7,3	298	53,3	10,4	8,8	58	46,8	10,4	9,1	10	47,6	9,8	7,9								
Dip. AP même G	3	7,5	14,0	8,3	1	0,5	10,0	9,0	16	7,4	11,3	8,1	7	1,3	13,1	9,3	4	3,2	13,5	11,8	2	9,5	14,0	11,5								
Dip. Ins. NS	2	5,0	19,0	19,0	4	1,8	19,0	18,3	1	0,5	19,0	11,0	1	0,2	19,0	19,0																
Sous-total	18	45,0	10,8	9,0	183	84,3	9,0	8,2	130	60,5	9,6	7,4	306	54,7	10,5	8,8	62	50,0	10,6	9,3	12	57,1	10,5	8,5								
Dip. AP autre G					1	0,5	10,0	8,0	4	1,9	9,0	7,0	1	0,2	9,0	9,0	4	3,2	9,8	7,3												
Sous-total					1	0,5	10,0	8,0	4	1,9	9,0	7,0	1	0,2	9,0	9,0	4	3,2	9,8	7,3												
Actif prog. init	2	5,0	16,5	15,0	2	0,9	18,5	17,0	11	5,1	16,4	13,2	76	13,6	17,0	12,8	5	4,0	16,0	11,0	2	9,5	19,0	17,5								
Actif AP	5	12,5	19,0	14,2	2	0,9	16,5	12,0	9	4,2	17,7	7,3	24	4,3	16,1	8,2	8	6,5	17,6	10,0	2	9,5	16,0	13,5								
Sous-total	7	17,5	18,3	14,4	4	1,8	17,5	14,5	20	9,3	17,0	10,6	100	17,9	16,8	11,7	13	10,5	17,0	10,4	4	19,0	17,5	15,5								
Abandon	15	37,5	3,7	3,2	29	13,4	5,6	5,4	61	28,4	4,4	3,8	152	27,2	4,7	4,0	45	36,3	6,0	5,2	5	23,8	4,0	3,6								
Sous-total	15	37,5	3,7	3,2	29	13,4	5,6	5,4	61	28,4	4,4	3,8	152	27,2	4,7	4,0	45	36,3	6,0	5,2	5	23,8	4,0	3,6								
Total	40	100,0	9,5	7,8	217	100,0	8,7	7,9	215	100,0	8,8	6,7	559	100,0	10,0	8,0	124	100,0	9,6	7,8	21	100,0	10,3	8,7								

La diplomation et la durée des études - Université du Québec, cohorte de l'automne 2007 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Études plurisectorielles				Total							
	N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init	67	36,8	9,4	7,0	693	69,0	7,1	6,0	46	69,7	9,5	8,0					1476	60,8	8,5	7,2				
Dip. AP même G	5	2,7	12,4	9,8	22	2,2	8,3	7,1									60	2,5	10,8	8,4				
Dip. Ins. NS	1	0,5	19,0	19,0	2	0,2	19,0	13,5									11	0,5	19,0	17,0				
Sous-total	73	40,1	9,7	7,4	717	71,3	7,1	6,1	46	69,7	9,5	8,0					1547	63,7	8,6	7,3				
Dip. AP autre G	1	0,5	1,0	1,0	6	0,6	6,5	5,3									17	0,7	7,9	6,3				
Sous-total	1	0,5	1,0	1,0	6	0,6	6,5	5,3									17	0,7	7,9	6,3				
Actif prog. init	16	8,8	16,3	12,2	34	3,4	17,1	9,6	3	4,5	17,3	12,0					151	6,2	16,9	12,1				
Actif AP	7	3,8	15,6	10,0	21	2,1	17,3	10,2	1	1,5	18,0	2,0					79	3,3	16,9	9,5				
Sous-total	23	12,6	16,1	11,5	55	5,5	17,2	9,8	4	6,1	17,5	9,5					230	9,5	16,9	11,2				
Abandon	85	46,7	5,3	4,2	227	22,6	3,6	2,8	16	24,2	5,5	4,1					635	26,1	4,5	3,7				
Sous-total	85	46,7	5,3	4,2	227	22,6	3,6	2,8	16	24,2	5,5	4,1					635	26,1	4,5	3,7				
Total	182	100,0	8,4	6,4	1005	100,0	6,9	5,6	66	100,0	9,0	7,2					2429	100,0	8,3	6,7				

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2014. Étab. : UQAM, UQTR, UQAC, UQAR, UQO, UQAT, INRS, ENAP, ÉTS, TÉLUQ

La diplomation et la durée des études - Université du Québec, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de la santé				Sciences pures				Sciences appliquées				Sciences humaines				Lettres				Droit											
	N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.				
Dip. prog init	13	32,5	11,6	10,7	173	86,1	8,1	7,6	104	49,3	9,8	7,8	264	49,3	9,1	7,8	68	58,1	9,3	8,5	8	42,1	9,4	7,0								
Dip. AP même G	2	5,0	13,5	10,5	1	0,5	9,0	8,0	7	3,3	10,7	8,4	23	4,3	11,0	9,4	3	2,6	9,0	9,0	3	15,8	11,7	8,3								
Dip. Ins. NS					1	0,5	19,0	19,0	6	2,8	18,3	17,5																				
Sous-total	15	37,5	11,9	10,7	175	87,1	8,2	7,7	117	55,5	10,3	8,4	287	53,5	9,3	8,0	71	60,7	9,3	8,5	11	57,9	10,0	7,4								
Dip. AP autre G	1	2,5	10,0	4,0	3	1,5	3,7	3,7					4	0,7	10,5	9,5	1	0,9	11,0	10,0												
Sous-total	1	2,5	10,0	4,0	3	1,5	3,7	3,7					4	0,7	10,5	9,5	1	0,9	11,0	10,0												
Actif prog. init	4	10,0	15,8	7,8	1	0,5	19,0	19,0	10	4,7	17,0	12,2	51	9,5	17,2	13,4	10	8,5	17,1	13,2												
Actif AP	3	7,5	18,3	5,0	1	0,5	16,0	16,0	9	4,3	17,0	10,7	23	4,3	16,8	9,3	6	5,1	17,0	11,7	2	10,5	16,0	3,5								
Sous-total	7	17,5	16,9	6,6	2	1,0	17,5	17,5	19	9,0	17,0	11,5	74	13,8	17,1	12,1	16	13,7	17,1	12,6	2	10,5	16,0	3,5								
Abandon	17	42,5	3,5	3,0	21	10,4	4,5	4,3	75	35,5	3,8	3,3	171	31,9	5,2	4,3	29	24,8	5,3	4,6	6	31,6	4,7	2,8								
Sous-total	17	42,5	3,5	3,0	21	10,4	4,5	4,3	75	35,5	3,8	3,3	171	31,9	5,2	4,3	29	24,8	5,3	4,6	6	31,6	4,7	2,8								
Total	40	100,0	9,1	6,5	201	100,0	7,8	7,4	211	100,0	8,6	6,8	536	100,0	9,0	7,4	117	100,0	9,4	8,1	19	100,0	8,9	5,5								

La diplomation et la durée des études - Université du Québec, cohorte de l'automne 2006 suivie durant 6 années
LES PROGRAMMES DE MAÎTRISE - Nouveaux dans le programme

Type de cheminement	Sciences de l'éducation				Sciences de l'administration				Arts				Études plurisectorielles				Total							
	N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.		N		%		Durée		Prés.	
	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.	N	%	Durée	Prés.
Dip. prog init	69	43,1	10,0	7,5	781	70,5	6,7	5,8	57	71,3	8,6	7,7					1537	62,2	7,9	6,8				
Dip. AP même G	5	3,1	11,8	9,4	27	2,4	9,1	7,2									71	2,9	10,3	8,4				
Dip. Ins. NS																	7	0,3	18,4	17,7				
Sous-total	74	46,3	10,1	7,7	808	72,9	6,8	5,8	57	71,3	8,6	7,7					1615	65,3	8,0	6,9				
Dip. AP autre G	5	3,1	9,6	5,4	17	1,5	8,0	6,0									31	1,3	8,3	6,2				
Sous-total	5	3,1	9,6	5,4	17	1,5	8,0	6,0									31	1,3	8,3	6,2				
Actif prog. init	11	6,9	16,8	12,8	37	3,3	17,1	10,1	2	2,5	17,5	14,0					126	5,1	17,1	12,1				
Actif AP	4	2,5	17,3	11,8	19	1,7	17,5	10,2									67	2,7	17,1	9,8				
Sous-total	15	9,4	16,9	12,5	56	5,1	17,2	10,1	2	2,5	17,5	14,0					193	7,8	17,1	11,3				
Abandon	66	41,3	3,6	2,8	227	20,5	3,9	3,2	21	26,3	4,8	3,9					633	25,6	4,3	3,6				
Sous-total	66	41,3	3,6	2,8	227	20,5	3,9	3,2	21	26,3	4,8	3,9					633	25,6	4,3	3,6				
Total	160	100,0	8,0	6,1	1108	100,0	6,7	5,5	80	100,0	7,8	6,9					2472	100,0	7,8	6,4				

Source : Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, juillet 2014. Étab. : UQAM, UQTR, UQAC, UQAR, UQO, UQAT, INRS, ENAP, ÉTS, TÉLUQ

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

**DOCUMENT PRÉPARÉ POUR LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DANS LE
CADRE DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE (L.R.Q., c. E-14.1)**

DÉCLARATION DES INDICATEURS DE SUIVI DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

AVEC PROJECTIONS 2013-2014

Octobre 2014

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais							Date : 2014-10-14	
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions					Page 1 de 6	
INDICATEURS		III. Remarques						
	Unité	Année						
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	
Clientèle étudiante ¹								
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	EEETP	3 438,23	3 628,25	3 930,03	4 239,98	4 184,11	4 731,93
2	Effectif étudiant en nombre absolu	n	5 420	5 698	6 016	6 403	6 383	6 851
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	2 349	2 488	2 787	3 128	3 261	3 460
4	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	1 985	1 930	1 950	2 073	2 040	2 235
5	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	n	1 088	1 278	1 279	1 202	1 082	1 158
6	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	%	20	22,4	21,3	18,8	17	16,9
7	Effectif étudiant étranger	n	213	217	271	238	249	267
8	Effectif étudiant étranger	%	3,9	3,8	4,5	3,7	3,9	3,9
9	Étudiants résidents du Québec à l'étranger	n	8	16	10	14	12	15
10	Stagiaires postdoctoraux	n	5	6	10	11	11	11
11	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	0
Professeurs ²								
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	13	6	15	22	27	22
13	Nombre de professeurs (total)	n	170,3	164,4	163,8	173,3	190,4	182,3
	a) Nombre de professeurs réguliers	n	193	191	191	188,0	210,0	219
	b) Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	n	n.d.	n.d.	n.d.	4,0	2,0	1
14	Nombre de chargés de cours	n	362	349	381	422	400	477
15	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,4	3,6	3,6	3,0	3,0	3,1
16	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	2,1	2,1	2,2	2,0	2,2	2,1
17	Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n	13,8	16,1	17,0	18,1	17,1	18,0
18	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	6,4	8,3	7,8	6,9	5,7	6,0
19	Ratio EEETP / professeur	EEETP	20,2	23,5	24,0	24,5	21,9	24,8
20	Cours donnés par les professeurs	n	571,8	558,4	583,0	519,9	565,2	586,8
21	Cours donnés par les chargés de cours	n	775,8	748,0	826,8	852,1	885,4	994,0
22	Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	n	38,2	41,8	37,8	42,4	70,2	48,0

1 : Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, octobre 2014.

2 : Source : Système de gestion académique GESTA, UQO, octobre 2014

I. Éléments d'information

II. Observations et prévisions

III. Remarques

INDICATEURS	Unité	Année					
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Recherche							
23 Subventions d'infrastructure de la FCI	M\$	0,21	0,15	2,30	0,47	0,93	0,13
24 Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	M\$	0,25	0,00	0,20	0,20	0,20	0,60
25 Subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$	3,97	4,01	4,76	5,13	5,68	5,96
26 Contrats de recherche	M\$	0,32	0,28	0,19	0,18	0,23	0,11
27 Frais indirects de la recherche (excluant les FEI, ligne 24)	M\$	1,04	0,94	1,07	1,34	1,22	1,06
28-1 Revenus moyens de recherche par professeur	\$	55 582	51 086	73 984	53 972	59 453	54 809
28-2 Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de la FCI	\$	212 500	75 248	2 304 093	155 404	463 015	126 775
28-3 Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de recherche	\$	49 566	46 140	49 077	48 841	49 832	52 727
28-4 Revenus moyens par professeur ayant reçu un contrat de recherche	\$	81 106	69 948	30 982	45 125	46 060	54 250
28-a Nombre professeurs ayant reçu un financement pour effectuer de la recherche	n	81	87	96	107	115	113
28-b Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de la FCI	n	1	2	1	3	2	1
28-c Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de recherche	n	80	87	97	105	114	113
28-d Nombre de professeurs ayant reçu un contrat de recherche	n	4	4	6	4	5	2
29 Part de la recherche contractuelle							
29-1 - Pourcentage basé sur les revenus en M\$	%	7%	6%	3%	3%	3%	2%
29-2 - Pourcentage basé sur le nombre de professeurs avec contrat de recherche	%	5%	5%	6%	4%	4%	2%
30 Professeurs avec un financement pour effectuer de la recherche sur le nombre total de professeurs (ligne 13, page 1)	%	48%	56%	59%	62%	60%	59%

* Les données 2013-2014 sont incomplètes et ne sont pas officielles

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais											Date : 2014-09-29		
I. Éléments d'information			II. Observations et prévisions (a)									Page 3 de 6	
			Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne									III. Remarques	
INDICATEURS		Unité	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Réussite des études de baccalauréat (b)													
31	Persévérance après 1 an (c)	%	86,7	82,3	84,1	81,2	82,8	81,9	82,3	83,9	83,3	81,3	81,1
32	Diplomation après 6 ans (d)	%	81,6	74,6	78,8	72,7	76,1	75,3					
Diplomation par secteur au baccalauréat													
33	Santé (total)	%	65,8	46,3	59,4	59,0	60,4	60,7					
	a) Temps plein	%	71,2	64,4	76,2	71,4	75,2	75,4					
	b) Temps partiel	%	43,2	35,5	38,5	42,3	40,2	43,9					
34	Sciences pures et appliquées (total)	%	71,6	62,0	57,6	55,6	45,8	63,0					
	a) Temps plein	%	74,5	63,2	57,7	75,0	57,1	76,7					
	b) Temps partiel	%	58,3	58,3	57,1	0,0	30,0	37,5					
35	Sciences de l'administration (total) (e)	%	81,6	71,4	73,8	70,8	72,8	68,0					
	a) Temps plein	%	80,8	80,1	81,0	77,5	82,3	75,0					
	b) Temps partiel	%	34,2	27,7	31,8	49,2	39,6	34,1					
36	Éducation (total)	%	77,4	72,7	79,0	73,8	71,3	78,8					
	a) Temps plein	%	76,9	74,4	79,4	74,6	75,8	79,1					
	b) Temps partiel	%	87,5	50,0	50,0	33,3	29,4	66,7					
37	Droit (total)	%											
	a) Temps plein	%											
	b) Temps partiel	%											
38	Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	74,8	66,1	67,4	63,9	67,1	68,1					
	a) Temps plein	%	81,9	73,5	76,5	68,8	73,8	73,3					
	b) Temps partiel	%	45,9	32,9	32,9	44,3	48,1	47,1					
39	Ensemble des secteurs (total)	%	73,8	66,1	69,5	65,7	67,2	67,8					
	a) Temps plein	%	81,6	74,6	78,8	72,7	76,1	75,3					
	b) Temps partiel	%	45,0	35,0	35,5	43,3	41,2	42,9					
Réussite des études de 2e et de 3e cycles													
40	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	55,2	58,3	68,8	53,8	58,6	49,6	53,4	57,6			
41	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	63,2	67,9	66,9	61,3	65,9	54,3					
42	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	0,0	25,0	0,0	0,0							

(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.

(b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre. La sélection des cohortes réfère aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.

(c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.

(d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de baccalauréat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.

(e) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2014 1.4.0.2

Nom de l'établissement : Université du Québec en Outaouais								Date : 2014-09-29
								Page 4 de 6
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions						III. Remarques
DONNÉES FINANCIÈRES								
Année								
	Unité	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011 (11 mois)	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Fonds de fonctionnement								
A. Revenus								
43	Subvention du MELS	k\$ 39 731 \$	43 112 \$	48 378 \$	48 193 \$	64 201 \$	62 686 \$	58 027 \$
44	Revenus provenant des étudiants (total)	k\$ 9 082 \$	9 420 \$	10 608 \$	11 777 \$	12 762 \$	13 068 \$	14 777 \$
	a) Droits de scolarité	k\$ 6 248 \$	6 459 \$	7 155 \$	8 078 \$	9 154 \$	9 268 \$	10 530 \$
	b) Forfaitaires étudiants étrangers	k\$ 381 \$	484 \$	285 \$	869 \$	633 \$	733 \$	940 \$
	c) Forfaitaires étudiants canadiens	k\$ 550 \$	547 \$	688 \$	512 \$	454 \$	282 \$	382 \$
	d) Cotisations des étudiants	k\$ 627 \$	604 \$	632 \$	700 \$	738 \$	741 \$	824 \$
	e) Autres revenus provenant des étudiants	k\$ 1 278 \$	1 328 \$	1 635 \$	1 618 \$	1 773 \$	2 034 \$	2 121 \$
45	Autres revenus	k\$ 6 020 \$	6 337 \$	7 377 \$	6 131 \$	6 421 \$	6 989 \$	6 281 \$
	a) Revenus du Fonds de dotation et revenus	k\$ 227 \$	315 \$	449 \$	518 \$	486 \$	509 \$	517 \$
	b) Ventes externes	k\$ 3 419 \$	3 486 \$	3 832 \$	3 542 \$	3 990 \$	3 901 \$	3 995 \$
	c) Autres revenus	k\$ 1 374 \$	1 536 \$	3 096 \$	2 071 \$	1 935 \$	1 659 \$	1 769 \$
46	Total des revenus	k\$ 53 833 \$	57 869 \$	68 261 \$	64 101 \$	73 374 \$	71 713 \$	79 088 \$
B. Dépenses								
47	Salaires	k\$ 35 919 \$	37 837 \$	38 785 \$	39 458 \$	45 437 \$	48 437 \$	48 715 \$
48	Avantages sociaux	k\$ 6 822 \$	7 156 \$	7 324 \$	7 334 \$	8 597 \$	8 981 \$	9 518 \$
49	Autres dépenses	k\$ 12 133 \$	12 231 \$	12 807 \$	11 289 \$	13 210 \$	13 211 \$	12 930 \$
50	Total des dépenses	k\$ 54 874 \$	57 224 \$	58 928 \$	58 081 \$	67 244 \$	68 629 \$	71 163 \$
51	Résultat de l'exercice	k\$ (1 041 \$)	645 \$	7 338 \$	6 020 \$	6 130 \$	3 084 \$	7 922 \$
Fonds avec restrictions								
A. Revenus								
52	Subventions, dons et commandites provinciales	k\$ 908 \$	1 122 \$	1 331 \$	1 516 \$	2 148 \$	1 932 \$	3 295 \$
53	Subventions, dons et commandites fédérales	k\$ 3 329 \$	3 706 \$	3 590 \$	2 776 \$	3 372 \$	3 656 \$	2 696 \$
54	Autres revenus	k\$ 375 \$	143 \$	1 035 \$	1 167 \$	1 110 \$	1 416 \$	1 447 \$
55	Total des revenus	k\$ 4 612 \$	4 971 \$	5 956 \$	5 459 \$	6 630 \$	7 006 \$	7 438 \$
B. Dépenses								
56	Salaires et avantages sociaux	k\$ 1 607 \$	1 744 \$	1 847 \$	2 180 \$	2 610 \$	2 719 \$	3 284 \$
57	Autres dépenses	k\$ 3 036 \$	4 007 \$	4 109 \$	3 279 \$	4 020 \$	4 289 \$	4 154 \$
58	Total des dépenses	k\$ 4 643 \$	5 751 \$	5 956 \$	5 459 \$	6 630 \$	7 008 \$	7 438 \$
59	Résultat de l'exercice	k\$ (31 \$)	(780 \$)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Nom de l'établissement :						Date :	
I. Éléments d'information			II. Observations et prévisions				III. Remarques
INDICATEURS		Année financière					
	Unité	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Autres objets							
60	A déterminer						
61	A déterminer						
62	A déterminer						
63	A déterminer						
64	A déterminer						
65	A déterminer						
66	A déterminer						
67	A déterminer						
68	A déterminer						
69	A déterminer						

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS	Unité	Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre d'automne 2013									Distribution des inscriptions par sexe par domaine disciplinaire	
		1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle		TOTAL		TOTAL		
		Bacca-lauréat	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres			
Hommes												
70	Santé	n	109	21	2	2	0	0	111	23	134	14,1%
71	Sciences pures et appliquées	n	111	38	18	7	23	0	152	45	197	81,1%
72	Sciences de l'administration (a)	n	645	258	142	128	11	5	798	391	1 189	43,0%
73	Education	n	75	0	6	2	3	0	84	2	86	10,5%
74	Droit	n	0	5	0	0	0	0	0	5	5	31,3%
75	Arts, lettres et sciences humaines	n	270	67	53	4	15	0	338	71	409	22,1%
76	Plurisectoriel (b)	n	0	65	0	6	0	9	0	80	80	37,6%
77	Ensemble des secteurs	n	1 210	454	221	149	52	14	1 483	617	2 100	30,7%
	Distribution par genre de programme - hommes		27,8%	33,9%	34,6%	44,1%	32,5%	70,0%	28,8%	36,4%	30,7%	
Femmes												
80	Santé	n	663	89	47	18	0	0	710	107	817	85,9%
81	Sciences pures et appliquées	n	14	14	9	0	9	0	32	14	46	18,9%
82	Sciences de l'administration (a)	n	833	484	112	133	11	0	956	617	1 573	57,0%
83	Education	n	663	0	41	16	11	0	715	16	731	89,5%
84	Droit	n	0	11	0	0	0	0	0	11	11	68,8%
85	Arts, lettres et sciences humaines	n	973	174	208	8	77	0	1 258	182	1 440	77,9%
86	Plurisectoriel (b)	n	0	113	0	14	0	6	0	133	133	62,4%
87	Ensemble des secteurs	n	3 146	885	417	189	108	6	3 671	1 080	4 751	69,3%
	Distribution par genre de programme - femmes		72,2%	66,1%	65,4%	55,9%	67,5%	30,0%	71,2%	63,6%	69,3%	
Total												
90	Santé	n	772	110	49	20	0	0	821	130	951	13,9%
91	Sciences pures et appliquées	n	125	52	27	7	32	0	184	59	243	3,5%
92	Sciences de l'administration (a)	n	1 478	742	254	261	22	5	1 754	1 008	2 762	40,3%
93	Education	n	738	0	47	18	14	0	799	18	817	11,9%
94	Droit	n	0	16	0	0	0	0	0	16	16	0,2%
95	Arts, lettres et sciences humaines	n	1 243	241	261	12	92	0	1 596	253	1 849	27,0%
96	Plurisectoriel (b)	n	0	178	0	20	0	15	0	213	213	3,1%
97	Ensemble des secteurs	n	4 356	1 339	638	338	160	20	5 154	1 697	6 851	
	Distribution des inscriptions par domaine											

(a) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

(b) Les étudiants libres entrent dans la catégorie "Plurisectoriel".

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, 21 juillet 2014



Raymond Chabot Grant Thornton

L'instinct de la croissanceTM
An instinct for growthTM

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Université du Québec en Outaouais

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L./LLP
1839 St-Louis
Gatineau, Québec J8T 4H3

Tel.: 819 775-3306
Fax: 819 775-3396
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice terminé le 30 avril 2014 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*; ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur

l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université du Québec en Outaouais à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

 1
Raymond Chasot Groulx Thornton S.E.N.C.L.L.

Gatineau
Le 3 octobre 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105618

État du traitement

Établissement:
Année financière:

Université du Québec en Outaouais
2013-2014

TABEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total ⁽¹⁾ de la catégorie	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaires de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ⁽²⁾	23,22	Le plus élevé	133 138 \$	38 078 \$
		Moyenne	106 089 \$	12 657 \$
		Le moins élevé	78 047 \$	867 \$
Personnel de direction des services	13,38	Le plus élevé	143 086 \$	8 543 \$
		Moyenne	113 579 \$	2 757 \$
		Le moins élevé	95 323 \$	0 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	S/O	Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

⁽¹⁾ Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au Tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

⁽²⁾ En équivalence temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement:
Année financière :

Université du Québec en Outaouais
2013-2014

Valeur monétaire des droits d'indemnités de départ détenus et non exercés pendant l'année 2013-2014	
Personnel de direction supérieure	
Nom et fonction	en \$
Jean Vaillancourt - Recteur	172 173 \$
Denis Dubé - Cadre supérieur en prêt de service	154 953 \$
Yves Dupont - Vice-recteur à l'administration et aux ressources	154 953 \$
Luc Maurice - Secrétaire général	154 953 \$
Alain Charbonneau- Doyen de la formation continue et des partenariats	127 180 \$
Murielle Laberge - Doyenne de la gestion académique	143 086 \$

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
ÉTAT DU TRAITEMENT
2013-2014**

LISTE DES ÉLÉMENTS DE TRAITEMENT AUTRES QUE LE SALAIRE DE BASE APPLICABLES AU PERSONNEL DE DIRECTION

Nature des montants

Allocation automobile
Assurance mutilation
Assurance vie
Assurance-maladie couple
Assurance-maladie familiale
Assurance-maladie individuelle
Assurance-maladie monoparentale
Cotisations professionnelles
Cours en appoint
Prime de direction
Ressource enseignante
Rétro - Prime forfaitaire
Supervision de cours
Supervision de stage
Tutorat

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
ÉTAT DU TRAITEMENT
2013-2014**

**LISTE DES ÉLÉMENTS DE TRAITEMENT AUTRES QUE LE SALAIRE DE BASE APPLICABLES AU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE
AINSI QUE LE MONTANT AFFÉRENT À CHACUN DE CES ÉLÉMENTS LORSQU'ILS CONCERNENT LE RECTEUR**

Nature des montants

Montants afférents au recteur

Cotisations professionnelles	
Assurance-maladie couple	
Assurance-maladie familiale	
Assurance-maladie individuelle	1 763 \$
Assurance-maladie monoparentale	
Assurance-mutilation	11 \$
Assurance vie	224 \$
Allocation automobile	<u>3 000 \$</u>
	4 998 \$

**ANNEXE 6-A «PROTOCOLE DES CADRES SUPÉRIEURS»
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL 6 «RESSOURCES HUMAINES»**

NOTE : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'UQ. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'Assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.I, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.I, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p.189.

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements

1. Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2. Définitions

2.1 L'expression «cadre supérieur» désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante, de directeur d'école supérieure ou d'institut de recherche ou d'une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12*;

b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, préalablement à la soumission à l'assemblée des gouverneurs du plan d'effectifs annuel, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1.

2.3 L'expression «établissement» désigne une université constituante, un institut de recherche, une école supérieure ou une entité administrative visée au paragraphe 12.3 du règlement général 12 *.

**Ancien règlement général 12 (abrogé le 13 juillet 1991).*

2.4 L'expression «traitement» signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3. Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration de l'établissement ou du comité exécutif de l'Université du Québec en ce qui concerne les cadres supérieurs de l'Université du Québec, il bénéficie des dispositions relatives à la révision de la courbe de rémunération des cadres tel que prévu au programme de rémunération des cadres adopté par l'assemblée des gouverneurs. Il est régi par les mêmes conditions s'il quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé. Il bénéficie des frais afférents au perfectionnement reconnus aux professeurs conformément aux politiques et pratiques en vigueur dans son établissement. Le comité exécutif de l'Université du Québec détermine les conditions relatives aux frais afférents au perfectionnement de ses cadres supérieurs.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est réputé être un congé de perfectionnement au sens du présent paragraphe.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an. Le comité exécutif de l'Université du Québec peut cependant rendre une décision à l'effet contraire ou déterminer les modalités d'application différentes.

3.5 Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

3.6 Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

3.7 Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.

3.8 L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un de ses établissements.

3.9 Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

3.10 Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et ses établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, le comité exécutif de l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur, doit donner son assentiment.

3.11 Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés selon le cas par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, le comité exécutif de l'Université du Québec a le pouvoir de statuer sur les modalités de la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu.

3.12 Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront «établissement» au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas éligibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4. Avis de non-renouvellement de contrat

Le cadre supérieur dont le mandat n'est pas renouvelé a droit à un avis écrit de six (6) mois. Cette disposition ne s'applique pas au chef d'établissement qui doit, avant le deux centième (200^e) jour précédant la fin de son mandat, indiquer au président de l'Université du Québec son intention de solliciter un renouvellement de son mandat et se soumettre à la procédure adoptée par résolution de l'assemblée des gouverneurs relative aux consultations en vue de la nomination des recteurs des universités constituantes et des directeurs des instituts de recherche et écoles supérieures.

5. Affichage

Tout poste de cadre supérieur qui est ouvert à l'Université du Québec ou dans un de ses établissements doit être affiché.

6. Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

7. Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (correction ou compensation de la réduction actuarielle, indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

8. Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

9. Congés et postes vacants

9.1 Le comité exécutif de l'Université du Québec, sur requête de l'établissement concerné et à la demande de tout cadre supérieur mentionné à l'article 2, peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.

9.2 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à son comité exécutif, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.3 Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

9.4 Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.

9.5 Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.

9.6 Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.

9.7 Aux fins du paragraphe 9.6, le président de l'Université nomme le suppléant chaque fois qu'il s'agit d'un cadre supérieur nommé par l'assemblée des gouverneurs.

9.8 Lorsqu'il s'agit de chefs d'établissements dont la nomination relève du gouvernement, la désignation d'un délégué chargé provisoirement des affaires courantes de tels postes ainsi que la rémunération afférente aux responsabilités est faite par le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.9 Le conseil d'administration des universités constituantes, écoles supérieures et instituts de recherche désigne le suppléant chaque fois que tout autre poste de cadre supérieur est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

9.10 Lorsqu'une vacance se produit dans un poste de cadre supérieur par suite de démission, d'incapacité, de décès ou pour toute autre cause, il peut être procédé à la nomination d'un suppléant de la manière prévue aux paragraphes 9.6 à 9.9 pour les congés. S'il y a lieu, la procédure prévue pour le remplacement d'un cadre supérieur doit être amorcée dans les quinze (15) jours qui suivent une vacance.

10. Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11. Dispositions finales

11.1 Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.

11.2 Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau «cadre supérieur», le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.

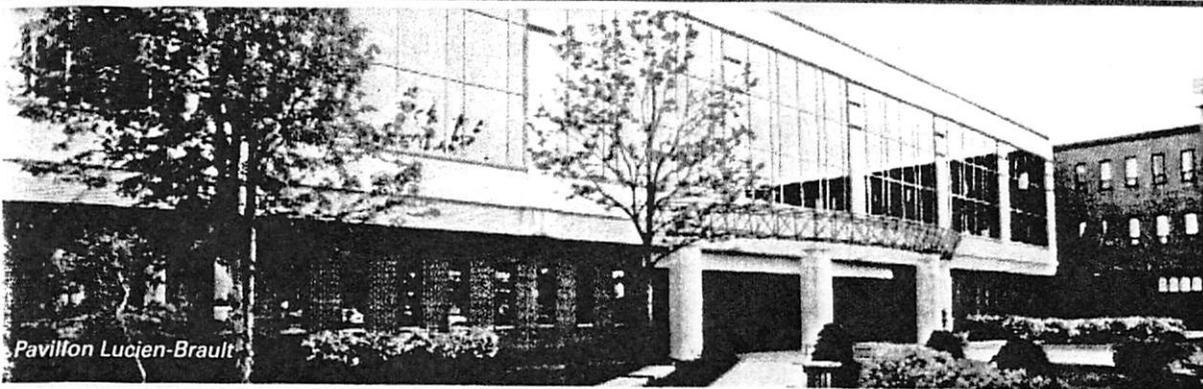
11.3 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus au conseil d'administration ou au comité exécutif de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.



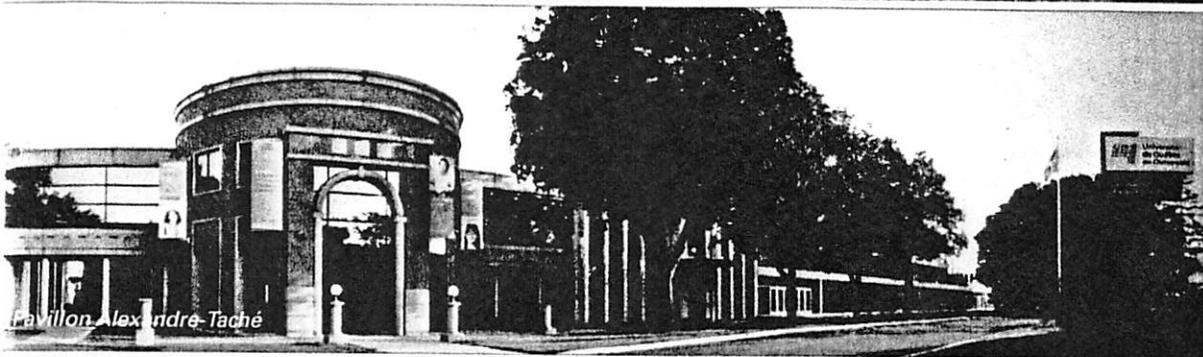
Association des cadres
de l'Université du Québec en Outaouais



Université
du Québec
en Outaouais



Pavillon Lucien-Brault



Pavillon Alexandre-Taché



Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
ET
L'ASSOCIATION DES CADRES
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Adopté par le Conseil d'administration, le 25 mai 2010.

Chapitre 6 Contrat d'un cadre

- 6.01 Le premier contrat d'un cadre est d'une durée de deux (2) ans.
- 6.02 L'Université peut exiger, avant l'embauche, un examen médical effectué à ses frais, par un médecin qu'elle désigne.
- 6.03 Au moment de la signature du contrat d'embauche, l'Université remet au cadre sa description de fonctions, une copie certifiée conforme de la résolution de son embauche, une copie du présent protocole et l'informe de son traitement, de sa date d'entrée en fonction, de sa date de fin de contrat, du programme de rémunération des cadres et de sa catégorie en conformité avec le chapitre 10 du présent protocole.
- 6.04 Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7.
- 6.05 Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant.
- Dans le cas d'un non-renouvellement, le défaut par l'Université de respecter ce délai ne peut en aucun temps entraîner l'acquisition de la sécurité d'emploi. L'Université prolongera la durée du contrat d'une période de temps suffisante pour se conformer au délai prévu.
- 6.06 Un cadre ne peut être mis à pied par suite de l'abolition de son poste ou de changements administratifs, techniques ou d'une réorganisation du travail. Il devra cependant accepter d'être affecté à un autre emploi.
- 6.07 Le cadre déplacé qui n'a pas acquis la sécurité d'emploi ne voit pas son traitement diminué pendant la durée de son contrat et bénéficie des dispositions de l'article 10, s'il y a lieu.
- 6.08 À moins d'entente avec son supérieur immédiat, le cadre qui quitte l'Université doit donner, avant son départ, un avis écrit d'un (1) mois, excluant la période de ses vacances.
- 6.09 L'Université peut, en tout temps, congédier tout cadre pour cause juste et suffisante. L'Université doit transmettre au cadre, par écrit, les raisons justifiant sa décision.

Chapitre 7 Sécurité d'emploi

- 7.01 Le cadre acquiert la sécurité d'emploi, en vertu des dispositions de l'article 6.04.
- 7.02 Sous réserve du droit de l'Université de congédier pour cause juste et suffisante, un cadre qui a acquis sa sécurité d'emploi ne peut faire l'objet d'une mesure de fin d'emploi.

Lorsque la situation le requiert, un cadre qui bénéficie de la sécurité d'emploi se voit proposer par l'Université, moyennant un préavis de trois (3) mois, l'une des options suivantes :

- a) une affectation dans un poste cadre qui correspond à ses compétences;
- b) compte tenu de ses compétences, s'engager dans un programme de perfectionnement en vue de lui permettre d'accéder à un autre poste cadre compatible avec sa formation et son expérience;
- c) une affectation dans un département ou dans un service de l'Université;

L'Université se réserve le droit de retenir l'option qui lui apparaît la plus acceptable dans les circonstances.

Le cadre qui refuse ainsi l'option qui lui est offerte par l'Université est réputé avoir remis sa démission et bénéficie des dispositions financières prévues à l'article 7.04.

- 7.03 Le cadre qui a acquis la sécurité d'emploi et qui est déplacé ne voit pas son traitement diminué, ne change pas de catégorie salariale vers une catégorie où le traitement est moindre pendant la durée de son affectation à l'Université et bénéficie des dispositions du chapitre 10.
- 7.04 Si un cadre, ayant acquis la sécurité d'emploi, décide de quitter l'Université en raison d'une réorganisation administrative majeure, il reçoit une compensation ainsi calculée : un (1) mois par année de service, à titre de cadre, jusqu'à un maximum de douze (12) mois.

Cette indemnité de séparation peut être accordée en tout temps par l'Université dans le cas d'un départ volontaire.

Dans le cas où un cadre se prévaut du programme de préretraite, l'indemnité forfaitaire de départ ne peut être cumulée avec toute autre forme d'indemnité.

Chapitre 10 Traitement

- 10.01 Chaque année, à la date fixée par la Politique salariale du gouvernement du Québec, la courbe de rémunération des cadres est révisée conformément aux dispositifs prévus à cet effet dans le programme de rémunération des cadres. L'Université s'engage à en remettre une copie à l'Association sur demande.

Le traitement que reçoit le cadre couvre la totalité de sa prestation de travail pour le compte de l'Université.

- 10.02 Chaque année à la date fixée par la Politique salariale du gouvernement du Québec, le salaire du cadre est augmenté du redressement annuel de la structure de rémunération comme prévu à l'article 10.01.

De plus, le cadre peut recevoir, selon les conclusions de l'évaluation faite en vertu du chapitre 11, un réajustement de rémunération au mérite, calculé rétroactivement au 1er jour de l'année financière courante, conformément aux dispositifs prévus à cet effet dans le programme de rémunération des cadres et dans le cadre du présent protocole.

Lorsque la rémunération du cadre a atteint le maximum de sa catégorie, le réajustement de rémunération au mérite est payable sous forme de prime annuelle.

- 10.03 Un cadre ne peut recevoir un traitement inférieur au traitement minimum de la catégorie à laquelle appartient le poste dont il est titulaire. Tout dépassement du traitement maximum de la catégorie à laquelle appartient le poste dont le cadre est titulaire, est maintenu jusqu'à ce que le traitement ait réintégré l'échelle salariale de ladite catégorie.

- 10.04 Les postes de cadres de l'Université du Québec en Outaouais sont classés en quatre (4) catégories, en fonction des pointages HAY suivants :

- Catégorie 1 : 950 et plus points
- Catégorie 2 : 775-949 points
- Catégorie 3 : 575-774 points
- Catégorie 4 : 574 points

Les traitements minimums et maximums de chaque catégorie sont indexés annuellement du pourcentage d'augmentation de base.

Sous réserve de l'évaluation des postes par le Comité réseau du Système Hay, la classification suivante est donnée à titre indicatif :

- Catégorie 1 : postes de doyen
- Catégorie 2 : postes de direction d'unités administratives
- Catégorie 3 : postes d'adjoint aux cadres supérieurs
- Catégorie 4 : postes d'adjoint aux cadres et autres postes non visés par les autres catégories

- 10.05 Le traitement de la personne déjà à l'emploi de l'Université qui n'occupe pas déjà une fonction de cadre, est déterminé de la manière suivante : le traitement que cette personne recevait est augmenté minimalement de 10 % du maximum de la nouvelle échelle de traitement qui lui est applicable sans toutefois dépasser le maximum de l'échelle de sa nouvelle catégorie d'emploi et en tenant compte de sa formation et de son expérience. Dans aucun cas son traitement ne peut être inférieur au minimum de l'échelle de traitement qui lui est applicable.
- 10.06 Le traitement de la personne déjà à l'emploi de l'Université comme cadre, lors de toute autre affectation à un poste de cadre, est déterminé de la façon suivante :
- a) Le maximum de la nouvelle échelle de traitement applicable est supérieur au maximum de l'échelle de traitement qui lui était applicable : dans ce cas, le traitement qu'il recevait est augmenté de 10 % du maximum de la nouvelle échelle de traitement qui lui est applicable. Lorsque le résultat obtenu est supérieur au maximum de la nouvelle échelle de traitement, la personne reçoit, pour les douze mois qui suivent la date de sa nouvelle affectation, le montant qui excède le maximum de la nouvelle échelle sous forme forfaitaire. Ce montant forfaitaire ne s'applique qu'une seule fois.
 - b) Le maximum de la nouvelle échelle de traitement applicable est égal au maximum de l'échelle de traitement qui lui était applicable : dans ce cas, le traitement qu'il recevait est maintenu.
 - c) Le maximum de la nouvelle échelle de traitement applicable est inférieur au maximum de l'échelle de traitement qui lui était applicable :
 - i. Si le traitement du cadre est supérieur au maximum de la nouvelle échelle, dans ce cas, son traitement est maintenu jusqu'à ce que le maximum de l'échelle de traitement le rattrape.

Cependant, lorsque l'affectation résulte d'une demande expresse du cadre ou d'une mesure disciplinaire ou administrative, l'application de ce paragraphe est facultative. Le cadre pourrait donc se voir accorder le maximum de la nouvelle échelle.
 - ii. Si le traitement du cadre est inférieur au maximum de la nouvelle échelle, dans ce cas, son traitement est maintenu et se verra augmenter normalement jusqu'à ce qu'il atteigne le maximum de ladite échelle.
- 10.07 Le traitement de la personne qui n'était pas à l'emploi de l'Université est déterminé en tenant compte de sa formation et de son expérience.
- 10.08 Lorsqu'un poste de cadre est vacant pendant une période supérieure à un (1) mois, l'Université verse une prime au cadre à qui elle demande d'exercer en cumul, dans le cadre d'une affectation temporaire, en sus de sa tâche régulière, la majeure partie ou toutes les responsabilités de ce poste. Le cadre qui exerce le cumul a droit à cette prime à compter de la première journée ouvrable du deuxième mois où le cumul est exercé. Cette prime est versée sous forme forfaitaire et équivaut à 10 % du traitement minimum de l'échelle applicable au poste vacant.
- 10.09 Les échelles sont indexées selon la Politique salariale du gouvernement du Québec (PSG) pour le personnel d'encadrement.

Salaires au 1^{er} juin ou à la date fixée par la PSG selon l'échelle en vigueur

	Minimum au 1 ^{er} juin 2009*	Maximum au 1 ^{er} juin 2009
Catégorie 1	103 191 \$	134 148 \$
Catégorie 2	89 285 \$	116 070 \$
Catégorie 3	76 977 \$	100 070 \$
Catégorie 4	64 679 \$	84 083 \$

* En révision

- 10.10 Le salaire du cadre lui sera versé tous les deux jeudis, par dépôt bancaire, selon les pratiques en vigueur à l'Université.

Chapitre 21 Retraite et préretraite

- 21.01 Le cadre participe au Régime de retraite de l'Université du Québec ou l'équivalent, suivant les dispositions des régimes en vigueur.
- 21.02 L'Université offre au personnel cadre les diverses formules relatives à la retraite et à la préretraite appliquées aux autres catégories de personnel.
- 21.03 Si un cadre se prévaut d'un programme de préretraite, l'indemnité forfaitaire de départ ne peut être cumulée avec toute autre forme d'indemnité.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

ET

**LE SYNDICAT DU GROUPE PROFESSIONNEL
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

Période du 1^{er} juin 2009 au 30 avril 2014

Modifiée le 24 février 2014

9-11.19 Changement de statut

Le professionnel qui voit son statut changer de temps complet à temps partiel ou l'inverse durant sa participation au régime de congé à traitement différé ou anticipé pourra se prévaloir de l'un des deux choix suivants :

- a) Il peut mettre un terme à son contrat et ce, aux conditions prévues à la clause 9-11.18 du présent article.
- b) Il peut continuer sa participation au régime et est traité alors comme un professionnel à temps partiel. Les parties conviennent alors des modalités pour assurer la transition au niveau de sa participation au régime.

Cependant, le professionnel à temps complet qui devient un professionnel à temps partiel après avoir pris son congé est réputé demeurer professionnel à temps complet aux fins de la détermination de sa contribution au régime de congé à traitement différé ou anticipé.

9-12.00 PROGRAMME DE RETRAITE ANTICIPÉE ET DE RETRAITE GRADUELLE

Le professionnel à statut particulier n'est pas assujéti à l'article 9-12.00

9-12.01 Définition

La retraite anticipée est le départ volontaire à la retraite d'un professionnel régulier avant l'âge normal de la retraite prévue aux différents régimes de retraite.

La retraite graduelle est le départ volontaire mais graduel d'un professionnel régulier avant l'âge normal de la retraite selon les modalités prévues à la clause 9-12.05.

9-12.02 Conditions d'admissibilité

Le professionnel régulier qui remplit les conditions ci-après peut se prévaloir d'une retraite anticipée ou d'une retraite graduelle :

- être âgé de 55 à 64 ans;
- avoir au moins dix (10) ans d'ancienneté pour l'Université.

9-12.03 Date de la retraite anticipée ou graduelle

Un professionnel régulier qui souhaite prendre une retraite anticipée ou une retraite graduelle donne un préavis de trois (3) mois à l'Université avec une copie au syndicat.

La retraite débute alors le dernier jour du mois à la suite de l'échéance du préavis à condition que cette date soit postérieure à la date à laquelle le professionnel régulier atteint l'âge de 55 ans ou antérieure à celle à laquelle il atteint son 65^e anniversaire de naissance.

9-12.04 Retraite anticipée : prestation de départ

Le professionnel régulier qui désire se prévaloir d'une retraite anticipée peut, à son choix, bénéficier de l'un ou l'autre des mécanismes mutuellement exclusifs suivants :

- a) Lorsque le départ volontaire à la retraite implique pour le professionnel régulier une perte actuarielle, l'Université lui verse le montant forfaitaire nécessaire pour corriger et compenser la réduction actuarielle.

Le montant forfaitaire versé au professionnel régulier en vertu de l'alinéa précédent ne peut cependant pas être supérieur à 100% du salaire annuel du professionnel régulier au moment de son départ à la retraite.

ou

- b) L'Université verse au professionnel régulier une compensation forfaitaire établie selon le tableau suivant :

100 % du traitement s'il est âgé de 55 à 60 ans;
80 % du traitement s'il est âgé de 61 ans;
60 % du traitement s'il est âgé de 62 ans;
40 % du traitement s'il est âgé de 63 ans;
20 % du traitement s'il est âgé de 64 ans;

9-12.05 Retraite graduelle

Le professionnel régulier peut choisir de prendre une retraite graduelle sur une période maximale de deux (2) ans. La retraite graduelle doit être complétée au plus tard à 65 ans. Le professionnel régulier joint à sa demande un avis définitif de retraite prenant effet à la fin de la période de retraite graduelle, sous réserve d'une entente quant à l'aménagement de celle-ci.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

ET

**LE SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

Période du 1^{er} juin 2009 au 30 avril 2014

cas de cessation définitive de l'emploi, les sommes versées en trop sont exigibles immédiatement.

6-11.14 Changement de statut

La personne salariée qui voit son statut changer, de temps complet à temps partiel ou l'inverse, durant sa participation au régime de congé à traitement différé ou anticipé, pourra se prévaloir de l'un des deux choix suivants :

- a) elle peut mettre un terme à son contrat, et ce, aux conditions prévues à la clause 6-11.13 du présent article ;
- b) elle peut continuer sa participation au régime et elle est alors traitée comme une personne salariée à temps partiel. Les parties conviennent alors des modalités pour assurer la transition au niveau de sa participation au régime. Cependant, la personne salariée à temps complet qui devient une personne salariée à temps partiel après avoir pris son congé est réputée demeurer une personne salariée à temps complet aux fins de la détermination de sa contribution au régime de congé à traitement différé ou anticipé.

6-12.00 Programme de retraite anticipée et de retraite graduelle

Les dispositions du présent article ne s'appliquent qu'à la personne salariée régulière.

6-12.01 Définition

La retraite anticipée est le départ volontaire à la retraite d'une personne salariée avant l'âge normal de la retraite prévue aux différents régimes de retraite.

La retraite graduelle est le départ volontaire mais graduel d'une personne salariée avant l'âge normal de la retraite selon les modalités prévues à la clause 6-12.05.

6-12.02 Conditions d'admissibilité

La personne salariée qui remplit les conditions ci-après peut se prévaloir d'une retraite anticipée ou d'une retraite graduelle :

- être âgée de cinquante-cinq (55) à soixante-quatre (64) ans ;
- avoir au moins dix (10) ans d'ancienneté pour l'Université.

6-12.03 Date de la retraite anticipée ou graduelle

Une personne salariée qui souhaite prendre une retraite anticipée ou une retraite graduelle donne un préavis de trois (3) mois à l'Université avec une copie au Syndicat.

La retraite débute alors le dernier jour du mois à la suite de l'échéance du préavis à condition que cette date soit postérieure à la date à laquelle la personne salariée atteint l'âge de cinquante-cinq (55) ans ou antérieure à celle à laquelle elle atteint son soixante-cinquième (65^e) anniversaire de naissance.

6-12.04 Retraite anticipée : prestation de départ

La personne salariée qui désire se prévaloir d'une retraite anticipée peut, à son choix, bénéficier de l'un ou l'autre des mécanismes mutuellement exclusifs suivants :

- a) Lorsque le départ volontaire à la retraite implique pour la personne salariée une perte actuarielle, l'Université lui verse le montant forfaitaire nécessaire pour corriger et compenser la réduction actuarielle.

Le montant forfaitaire versé à la personne salariée en vertu de l'alinéa précédent ne peut cependant pas être supérieur à cent pour cent (100 %) du salaire annuel de la personne salariée au moment de son départ à la retraite.

ou

- b) L'Université verse à la personne salariée une compensation forfaitaire établie selon le tableau suivant :

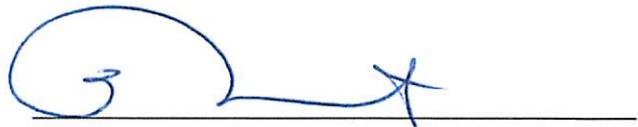
- 100 % du traitement si elle est âgée de cinquante-cinq (55) à soixante (60) ans;
- 80 % du traitement si elle est âgée de soixante et un (61) ans ;
- 60 % du traitement si elle est âgée de soixante-deux (62) ans ;
- 40 % du traitement si elle est âgée de soixante-trois (63) ans ;
- 20 % du traitement si elle est âgée de soixante-quatre (64) ans.

6-12.05 Retraite graduelle

La personne salariée peut choisir de prendre une retraite graduelle sur une période maximale de deux (2) ans. La retraite graduelle doit être complétée au plus tard à soixante-cinq (65) ans. La personne salariée joint à sa demande un avis définitif de retraite prenant effet à la fin de la période de retraite graduelle, sous réserve d'une entente quant à l'aménagement de celle-ci.

Université du Québec en Outaouais

**Système d'information financière des universités
2013-2014**



Responsable des ressources financières

29 octobre 2014

Date

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
ACTIF										
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	7 174 798	0	0	0	0		7 174 798	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		0	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		0	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		0	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	11 938 983	---	---	---	---		11 938 983	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	725 389	---	---	---	---		725 389	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	2 288 661	317 195	1 664 981	0	0		4 270 837	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		0	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	2 511 571	6 438 448	0	0	0	(8 950 019)	0	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	61 251	0	0	0	0		61 251	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0	0	0	11
Total de l'actif court terme			24 700 653	6 755 643	1 664 981	\$	\$	(8 950 019)	24 171 258	
Actif à long terme										
12	Frais repartés (080)	s/o	0	0	0	0	0		0	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0		0	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		0	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		0	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	315 001	0	0	0	0		315 001	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		0	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	107 139 131	---	---		107 139 131	18
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		0	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	320 172	0	0		320 172	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		0	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		25 015 654 \$	6 755 643 \$	109 124 284 \$	- \$	- \$	(8 950 019) \$	131 945 562 \$	22

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Éliminations 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0	0	\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	18 500 000	0	0	0	0	18 500 000	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	46 147	0	0	46 147	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	41 870	---	---	---	---	41 870	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	6 553 998	281 243	---	0	0	6 835 241	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0	0	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 408 333	559 629	1 156 067	0	0	4 124 029	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	836 579	0	---	---	0	836 579	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	5 914 771	0	0	0	5 914 771	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	1 813 688	0	0	1 813 688	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	6 421 602	0	2 528 417	0	0	(8 950 019)	(0) 33
Total du passif à court terme			34 762 382	6 755 643	5 544 319	\$	\$	(8 950 019)	38 112 325
Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	9 871 200	0	0	0	0	9 871 200	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	774 017	0	0	774 017	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	21 782 364	0	0	21 782 364	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	61 632 306	---	---	61 632 306	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	(0)	0	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0	0	\$ 39
40	TOTAL DU PASSIF		44 633 582 \$	6 755 643 \$	89 733 006 \$	- \$	- \$	(8 950 019) \$	132 172 212 \$
SOLDES DE FONDS									
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	1 346 347	0	0	0	0	1 346 347	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0	0	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(20 964 275)	---	---	---	---	(20 964 275)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---	---	\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	0	0	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	19 391 278	---	---	19 391 278	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(19 617 928) \$	- \$	19 391 278 \$	- \$	0 \$	0 \$	(226 650) \$
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		25 015 654 \$	6 755 643 \$	109 124 284 \$	- \$	0 \$	(8 950 019) \$	131 945 562 \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	10 529 731	---	---	---	---	10 529 731	1
2	Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	s/o	939 751	---	---	---	---	939 751	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	361 985	---	---	---	---	361 985	3
4	Cotisations des étudiants (455)	s/o	824 359	---	---	---	---	824 359	4
5	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	2 121 299	---	---	---	---	2 121 299	5
6	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	0	---	---	---	---	0	6
7	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ETUDIANTS		14 777 125					14 777 125	7
8	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	58 027 443	1 523 938	313	---	---	59 551 694	8
9	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	276 236	1 770 593	111 509	0	0	2 158 338	9
10	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	708 308	2 696 233	0	0	0	3 404 541	10
11	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	428 989	476 543	0	0	0	905 532	11
12	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	3 242	---	---	3 242	12
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:								
13	Ministère (530)	s/o	---	---	2 573 048	---	---	2 573 048	13
14	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec, autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	72 858	---	---	72 858	14
15	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	386 888	---	---	386 888	15
16	Autres (533)	s/o	---	---	133 048	---	0	133 048	16
17	TOTAL DES SUBVENTIONS		59 441 976	6 467 307	3 280 906			69 189 189	17
18	Intérêts et dividendes (435)	s/o	80 817	115	0	0	0	80 932	18
19	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	0	19
20	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	---	0	0	0	20
21	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	517 259	162 095	0	0	0	679 354	21
22	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (Annexe 20)	49 515	783 449	0	0	0	832 964	22
23	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	0	23
24	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	---	---	(0)	(0)	24
25	Récouvrement des coûts indirects (465)	s/o	195 423	---	---	---	---	195 423	25
26	Ventes externes (460)	s/o	3 994 653	25 311	0	0	(0)	4 019 964	26
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	29 773	0	0	0	0	29 773	28
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		4 867 440	920 970			(0)	5 838 410	29
30	TOTAL DES PRODUITS		79 085 541 \$	7 438 277 \$	3 280 906 \$	- \$	- \$	89 804 724 \$	30

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales								1
2	Direction	s/o	2 708 595	119 047	-	-	-	2 827 642	2
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-	0	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	21 108 082	545 191	-	-	-	21 653 273	4
5	Chargés de cours	s/o	10 086 525	8 098	-	-	-	10 094 623	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	419 699	972 551	-	-	-	1 392 250	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	380 803	774 084	-	-	-	1 154 887	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	5 705 753	53 110	-	0	-	5 758 863	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	3 346 627	199 690	-	0	-	3 546 317	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	4 619 864	133 282	-	-	-	4 753 146	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	338 393	8 784	-	-	-	347 177	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	9 518 479	470 167	-	-	0	9 988 646	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		58 232 820	3 244 004	0	0	0	61 516 824	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	638 682	-	-	-	-	638 682	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	117 224	24 561	-	0	-	141 785	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	65 518	0	-	0	0	65 518	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	3 188	274 126	-	0	0	277 314	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	228 594	16 005	-	0	0	244 599	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	901 698	710 383	-	-	-	1 612 081	19
20	Bourses (735)	s/o	387 396	941 510	-	0	(0)	1 328 906	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	774 305	700 485	0	0	-	1 474 790	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 094 389	178 169	-	-	0	1 272 558	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	0	0	-	0	0	0	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	5 224 733	912 890	0	-	-	6 137 623	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	1 090 574	36 898	-	-	-	1 127 472	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	1 752 375	40 515	0	-	0	1 792 890	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	23 262	17 977	-	-	-	41 239	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	13 669	11 683	-	-	-	25 352	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	195 423	-	-	-	195 423	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	0	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	193 791	91 618	4 308	-	(0)	289 717	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-	0	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	442 750	2 030	1 784 232	-	0	2 229 012	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	(0)	0	0	0	0	(0)	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	0	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	5 430 141	-	-	5 430 141	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-	52 632	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	226 217	0	0	0	(0)	226 217	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		13 178 365	4 154 273	7 271 313	0	0	24 603 951	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(114 457)	0	-	-	0	(114 457)	40
41	Variation de la juste valeur des instruments financiers (879)	s/o	0	0	0	0	(0)	0	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		13 063 908	4 154 273	7 271 313	0	0	24 489 494	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	(133 265)	0	0	0	0	(133 265)	43
44	TOTAL DES CHARGES		71 163 463	7 438 277	7 271 313	-	0	85 873 053	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		7 922 078	0	(3 990 407)	-	(0)	3 931 671	45

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université du Québec en Outaouais
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(18 979 246)		14 820 925				(4 158 321)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	0	0	0	0		\$	2
3	Solde de fonds redressé	(18 979 246)	\$	14 820 925	\$	\$	\$	(4 158 321)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 79 085 541	7 438 277	3 280 906	0	0	0	89 804 724	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 71 163 463	7 438 277	7 271 313	0	0	0	85 873 053	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	7 922 078	0	(3 990 407)	\$	(0)	(0)	3 931 671	6
7	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	7
8	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o						\$	8
9	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	0	8 560 760	0	0		8 560 760	9
10	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 8 560 760	0	0	0	0		8 560 760	10
11	Sous-total	(638 682)	0	4 570 353	\$	(0)	(0)	3 931 671	11
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(19 617 928) \$	0 \$	19 391 278 \$	- \$	(0) \$	(0) \$	(226 650) \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université du Québec en Outaouais
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

Annexe I

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Droits de scolarité (401)	10 529 731	---	---	---	---	0	---	---	---	10 529 731	1
2 Montants forfaitaires des étudiants étrangers (402, 404)	---	---	---	939 751	---	---	---	---	---	939 751	2
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	361 985	---	---	---	---	---	361 985	3
4 Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	824 359	---	---	824 359	4
5 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	105 723	0	637 172	1 378 404	0	0	0	0	0	2 121 299	5
6 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
7 Total des produits provenant des étudiants	10 635 454	---	637 172	2 680 140	---	---	824 359	---	---	14 777 125	7
8 Subventions du Ministère (515)	---	---	0	57 651 168	---	---	376 275	---	---	58 027 443	8
9 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	1 000	44 200	0	0	59 187	171 717	0	132	---	276 236	9
10 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	708 308	0	0	0	0	0	0	---	708 308	10
11 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	77 436	107 375	18 244	212 216	43	13 675	0	0	---	428 989	11
12 Total des subventions	78 436	859 883	18 244	57 863 384	59 230	185 392	376 275	132	---	59 440 976	12
13 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	80 817	---	0	0	0	---	80 817	13
14 Intérêts sur les avances inter-fonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	---	0	14
15 Produits provenant de fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0	---	0	15
16 Produits provenant d'une fondation (446)	2 250	9	0	250 000	0	0	265 000	0	---	517 259	16
17 Subventions et aides non gouvernementales (430)	4 156	29 021	0	3 833	0	0	12 500	0	---	49 515	17
18 Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	---	0	18
19 Récouvrement des coûts indirects (465)	0	134 259	0	0	0	61 164	0	0	---	195 423	19
20 Ventes externes (460)	63 324	2 377	53 362	85 722	102 141	90 159	954 613	2 642 955	---	3 994 653	20
22 Autres produits (466, 470)	18 766	0	4 508	4 602	1 897	0	0	0	---	29 773	22
23 Total des produits autres	88 496	165 666	57 870	424 979	104 038	151 323	1 232 113	2 642 955	---	4 867 440	23
24 TOTAL DES PRODUITS	10 802 386 \$	1 025 549 \$	713 286 \$	60 968 503 \$	163 268 \$	336 715 \$	2 432 747 \$	2 643 087 \$	---	79 085 541 \$	24

Université du Québec en Outaouais
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	510 850	0	258 603	1 549 648	122 048	100 301	167 143	0	2 708 595	2	
3	Octroie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
4	Enseignants-chercheurs	21 093 707	14 375	0	0	0	0	0	0	21 108 082	4	
5	Chargés de cours	10 084 307	0	0	0	0	2 218	0	0	10 086 525	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	284 425	87 632	0	0	0	47 642	0	0	419 699	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	167 140	96 403	49 333	14 410	6 937	19 200	27 330	0	380 803	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	1 910 755	0	1 102 098	1 556 898	290 622	364 679	430 701	0	5 705 753	8	
9	Personnel de soutien technique	943 407	637	1 592 227	542 053	174 007	39 394	54 902	0	3 346 627	9	
10	Personnel de soutien de bureau	2 241 492	5 560	599 989	1 309 746	46 596	111 325	305 156	(0)	4 619 864	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	749	337 644	0	0	0	338 393	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	7 093 460	31 865	749 042	1 113 642	194 992	136 172	199 306	0	9 518 479	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	41 329 543	236 472	4 351 342	6 087 146	1 172 846	820 931	1 234 540	(0)	58 232 820	13	
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	638 682	638 682	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacancescongés sociaux et autres avantages	39 354	0	55 496	(21 490)	6 585	(2 389)	39 648	0	117 224	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	65 518	0	0	0	0	0	(0)	0	65 518	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	3 188	0	0	0	0	0	0	3 188	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	141 359	1 679	25 801	42 357	3 887	6 204	7 307	0	228 594	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	551 109	194 948	13 868	106 065	10 026	10 018	15 337	327	901 698	19	
20	Bourses (735)	1 600	27 289	0	250	0	0	358 257	0	387 396	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	49 210	95 950	7 283	440 280	7 959	936	171 841	846	774 305	21	
22	Fournitures et matériel (745)	372 916	28 743	356 497	161 781	25 446	7 306	31 247	110 453	1 094 389	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	747 194	56 003	541 896	442 609	2 360 015	77 651	741 164	258 201	5 224 733	24	
25	Volumes et périodiques (750)	44 623	9 385	1 016 124	19 628	77	107	630	0	1 090 574	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	331	112 217	578	1 351 238	0	25 966	262 045	1 752 375	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	140	902	0	323	0	0	0	21 897	23 262	27	
28	Location-exploitation (830)	0	1 120	0	600	0	562	2 186	9 201	13 669	28	
29	Perles sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	21 762	9 776	103 312	6 625	37 483	96	9 016	5 721	193 791	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	3 158	0	0	402 846	1 824	167	12 363	22 392	442 750	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	(0)	0	(0)	33	
34	Autres charges (860, 870)	0	9 478	0	216 739	0	0	0	0	226 217	34	
35	Total des charges autres	2 037 943	438 792	2 232 494	1 819 191	3 804 540	100 658	1 414 982	691 083	638 682	13 178 365	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	
37	Ventes internes (878)	(8 108)	(423)	0	(9)	0	(1 520)	(50)	(103 597)	(114 457)	37	
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers (879)	0	(0)	0	0	0	0	0	0	0	38	
39	Total avant éléments extraordinaires	46 359 378	674 841	6 583 836	7 906 328	4 977 386	920 069	2 648 722	587 486	638 682	71 296 728	39
40	Éléments extraordinaires (880)	(26 091)	0	(7 940)	(10 648)	(13 812)	0	(4 774)	0	(133 265)	40	
41	TOTAL DES CHARGES	46 333 287 \$	674 841 \$	6 575 896 \$	7 825 680 \$	4 963 574 \$	920 069 \$	2 643 948 \$	587 486 \$	638 682 \$	71 163 463 \$	41

Université du Québec en Outaouais
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

Annexe 3

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Subvention du Ministère (819)	799 498	266 004	36 653	0	69 432	0	352 351	0		1 523 938	1
2 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	1 735 593	0	0	0	0	35 000	0		1 770 593	2
3 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	2 385 551	0	0	0	298 104	12 578	0		2 696 233	3
4 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	(6 344)	406 377	0	0	0	0	76 510	0		476 543	4
5 Total des subventions	793 154	4 793 525	36 653	0	69 432	298 104	476 439	0	0	6 467 307	5
6 Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	115	0	0		115	6
7 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		0	7
8 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0		0	8
9 Produits provenant d'une fondation (446)	2	154 220	3 873	0	0	0	4 000	0		162 095	9
10 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	48	680 029	0	0	0	1 361	102 011	0		783 449	10
11 Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		0	11
12 Ventes exornes (460)	0	8 989	0	0	0	16 322	0	0		25 311	12
14 Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0		0	14
15 Total des produits autres	50	843 238	3 873	0	0	17 798	106 011	0	0	970 970	15
16 TOTAL DES PRODUITS	793 204 \$	5 636 763 \$	40 526 \$	0 \$	69 432 \$	315 902 \$	582 450 \$	0 \$	0 \$	7 438 277 \$	16

Université du Québec en Outaouais
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales										1
2	Direction	91 971	0	0	0	0	25 076	0		119 047	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0		0	3
4	Enseignants-chercheurs	367 008	178 183	0	0	0	0	0		545 191	4
5	Chargés de cours	8 098	0	0	0	0	0	0		8 098	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	32 499	939 652	0	0	0	400	0		972 551	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	748 587	0	0	0	25 497	0		774 084	7
8	Personnel professionnel non enseignant	2 873	8 469	0	0	0	41 768	0		53 110	8
9	Personnel de soutien technique	56 740	129 818	0	0	0	13 132	0		199 690	9
10	Personnel de soutien de bureau	75 305	12 804	0	0	0	45 173	0		133 282	10
11	Personnel de maître et ouvrier	0	8 784	0	0	0	0	0		8 784	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	126 723	314 261	0	0	0	29 183	0		470 167	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	763 217	2 340 558	0	0	0	180 229	0	0	3 284 004	13
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	24 561	0	0	0	0	0	0		24 561	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0		0	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	274 126	0	0	0	0	0		274 126	16
17	Formation et perfectionnement (710)	3 382	11 801	0	0	0	822	0		16 005	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	658	526 921	993	0	2 383	78 280	0		710 383	18
19	Bourses (735)	48	785 162	0	0	0	156 300	0		941 510	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	693 014	0	0	0	0	0		693 014	20
21	Fournitures et matériel (745)	6	116 362	643	0	1 887	50 774	8 497		178 169	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0		0	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	1 171	676 598	16 369	0	14 299	79 716	124 737		912 890	23
24	Volumes et périodiques (750)	0	17 961	18 805	0	0	0	132		36 898	24
25	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	4 237	688	0	35 590	0	0		40 515	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	161	0	0	0	15 273	2 543	0		17 977	26
27	Location exploitation (830)	0	0	0	0	0	11 683	0		11 683	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	134 259	0	0	0	61 164	0		195 423	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		0	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	55 764	3 028	0	0	18 527	14 299		91 618	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		0	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	2 030	0		2 030	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		0	33
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	0	0	0	0		0	34
35	Total des charges autres	29 987	3 296 205	40 526	0	69 432	315 902	402 221	0	4 154 273	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0		0	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0		0	37
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers (879)	0	0	0	0	0	0	0		0	38
39	Total avant éléments extraordinaires	29 987	3 296 205	40 526	0	69 432	315 902	402 221	0	4 154 273	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		0	40
41	TOTAL DES CHARGES	793 204 \$	5 636 763 \$	40 526 \$	0 \$	69 432 \$	315 902 \$	582 450 \$	0 \$	7 438 277 \$	41